

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Séance du 14 décembre 2023



Date de la convocation : 16 novembre 2023
Membres en exercice : 21, Membres présents : 13, Voix délibératives : 16

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à 10h, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Philippe Stephan, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Yannic Jean-Bernard, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Gilles Sergent (COMMUNAUTES DE COMMUNES CAP SIZUN – POINTE DU RAZ), Savina Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE), Kerisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Canevet Yves (pouvoir à Bourhis Danielle), Bonizec Emile (pouvoir à Kerisit Yves).

Absents excusés : Morel Stéphane

Personnes invitées : Picheral Thomas, Guichard Samuel (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

PROGRAMME OPERATIONNEL 2024

Le programme 2023 correspond à :

- la neuvième année de mise en œuvre du SAGE,
- la cinquième année de mise en œuvre du PTE 2020-2025,
- la deuxième année de mise en œuvre du contrat territorial 2023-2025.

Monsieur le Président présente le programme d'actions, repris et détaillé dans le document « programme 2024 », annexé à la présente délibération.

Vu le SAGE de l'Ouest-Cornouaille,
Vu le projet de territoire pour l'eau (PTE) 2020-2025 de l'Ouest-Cornouaille,
Vu le contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.

Considérant la nécessité d'adopter le programme opérationnel 2024 du syndicat,

Après en avoir délibéré,

le comité syndical,

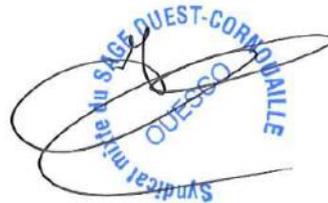
- **Adopte, à l'unanimité, le programme opérationnel pour l'année 2024, comme présenté en pièce-jointe.**
- **Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 297 738€, du Conseil Régional de Bretagne à hauteur de 123 326 € et du Conseil Départemental du Finistère à hauteur de 2 439 €.**

Pour : 16
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 14 décembre 2023

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille





**PROJET DE TERRITOIRE
POUR L'EAU DE
L'OUEST CORNOUAILLE**

SECOND CONTRAT TERRITORIAL

2 0 2 3 - 2 0 2 5

**PROGRAMME
2024**



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 029-200019073-20231214-DB_01323-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE

| | |
|---|----|
| 1. LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE DE L'OUEST-CORNOUAILLE..... | 4 |
| 2. LE MAITRE D'OUVRAGE..... | 6 |
| 3. LE PROGRAMME D' ACTIONS 2024..... | 7 |
| 3.1. LE PROGRAMME D' ACTIONS DU SAGE | |
| 3.2. LE PROGRAMME D' ACTIONS DU CT | |
| 3.3. LE PROGRAMME D' ACTIONS BREIZH BOCAGE | |
| 4. LES MOYENS HUMAINS..... | 41 |
| 5. LES MOYENS FINANCIERS..... | 42 |

ANNEXE 1 : Feuille de route « gestion quantitative de la ressource en eau »

ANNEXE 2 : Exposition « soyons SAGE, prenons soin de l'eau »

ANNEXE 3 : Reconnexion de l'ancien méandre de Pen Enez - extrait du dossier réglementaire

ANNEXE 4 : Renaturation du ruisseau de Saint Jean (Phase 2) - extrait du dossier réglementaire

PREAMBULE

Le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) porte :

- Le SAGE Ouest-Cornouaille (outil de planification).
- Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) 2020-2025 de l'Ouest-Cornouaille (outil opérationnel).
Le PTE inclut le contrat territorial (CT) 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille.

L'année 2024 correspond à :

- la neuvième année de mise en œuvre du SAGE,
- la cinquième année de mise en œuvre du PTE 2020-2025,
- la deuxième année de mise en œuvre du CT 2023-2025.

Le programme 2024 vise :

- l'atteinte du bon état des masses d'eau,
- l'atteinte des objectifs du SAGE.

La présente note technique du programme 2024 précise le contenu des actions qui seront portées par OUESCO ainsi que les moyens humains et financiers mis en œuvre.

Ce document a été discuté :

- avec les groupes de travail,
- avec le comité de pilotage PTE/CT, lors de la séance du 9 novembre 2023,
- avec les partenaires financiers,
- avec le comité syndical de OUESCO lors de la séance du 14 décembre 2023.
- avec la CLE lors de la séance du 7 décembre 2023.

Ce document sera présenté à la CLE lors du premier trimestre 2024.

1 – LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE DE L'OUEST-CORNOUAILLE

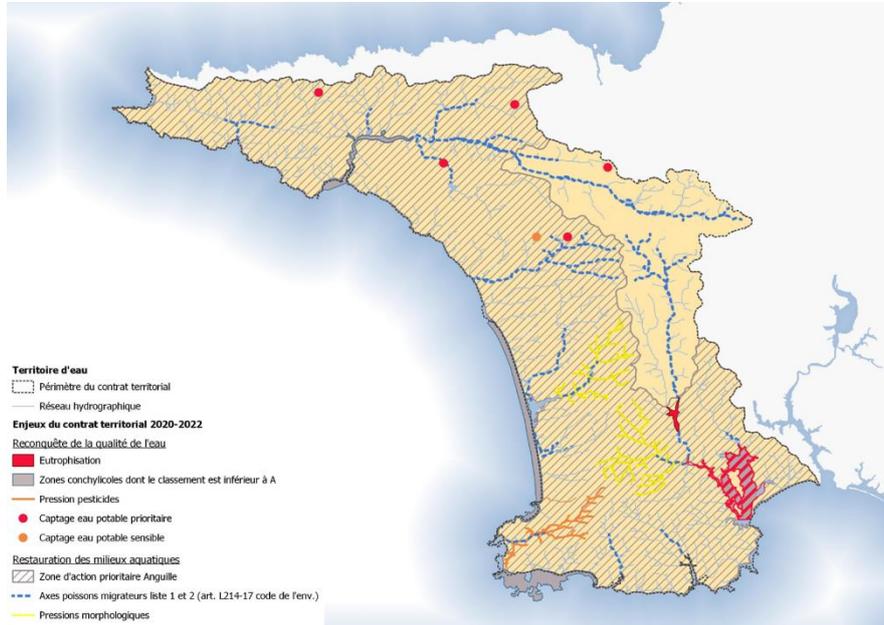
Le PTE et le CT portent sur le périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille tel que défini dans l'arrêté préfectoral n° 2009-0100 du 26 janvier 2009, à savoir sur un territoire hydrographique compris entre la pointe du Raz et le littoral du Pays Bigouden Sud. Adossé à la baie d'Audierne, ce territoire est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers, dont les deux principaux sont le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé. L'agriculture et les activités littorales y jouent un rôle important. Les espaces naturels y sont nombreux et pour certains, à forte valeur patrimoniale.

Le territoire en quelques chiffres :

- population : 71000 habitants
- superficie : 550 km²
- organisation territoriale : 5 EPCI, 35 communes
- organisation de la compétence GEMAPI : transfert de la GEMA à OUESCO, à l'exclusion des sites Natura 2000 et des ENS
- système agricole dominant : polyculture élevage lait et porcs, bulbiculture sur le secteur de la Torche (450 exploitations, SAU : 28000 ha soit 50% du territoire)
- activités littorales : tourisme balnéaire, activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied, pêche côtière
- activités industrielles : agro-alimentaire (transformation des produits de la mer et des produits agricoles)
- linéaire de cours d'eau : 750 km
- surface de zone humide : 5500 ha dont le site naturel de la baie d'Audierne labellisé Ramsar.
- façade maritime : 130 km

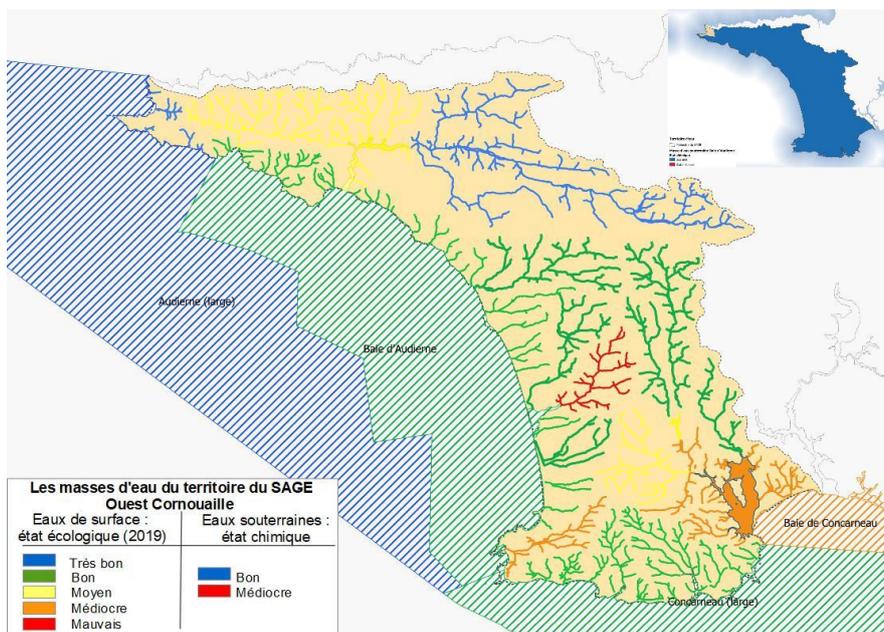
Les enjeux du territoire :

- la reconquête de la qualité de l'eau.
- la restauration des milieux aquatiques.
- la gestion quantitative de l'eau.



Etat des masses d'eau :

- 40% des masses d'eau en état moins que bon.
- 2 masses d'eau proches du bon état : le ruisseau de Saint-Jean et le ruisseau du Loc'h.
- 4 masses d'eau concernées par les objectifs moins stricts (atteinte partielle en 2027) : le plan d'eau du Moulin Neuf, l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, l'estuaire du Goyen et de la baie de Concarneau.



2 – LE MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) a pour objet la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, la préservation des zones humides et des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille.

Selon les principes de solidarité hydrographique, OUESCO assure :

- pour l'ensemble de ses membres :
 - la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE pour le compte de la CLE
 - le suivi de l'eau et des milieux aquatiques
 - la diffusion de données sur la ressource en eau et les milieux aquatiques
 - l'animation de programmes opérationnels de lutte contre les pollutions diffuses
 - l'animation d'opérations participant à la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols
 - pour les communautés de communes membres :
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin
 - l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau*
 - la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques*
- * à l'exclusion des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles.

OUESCO est constitué des EPCI suivants :

- la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),
- la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB),
- la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG),
- le Syndicat Mixte des Eaux du Nord Cap-Sizun,
- Quimper Bretagne Occidentale (QBO),
- Douarnenez Communauté.

| Présidence et vice-présidences | |
|--------------------------------|--|
| Éric JOUSSEAUME | Président |
| Michel BUREL | Vice-président en charge de la reconquête de la qualité de l'eau |
| Yves KERISIT | Vice-président en charge de la restauration des milieux aquatiques |
| Christian LOUSSOUARN | Vice-président en charge de la satisfaction des milieux littoraux |

| Equipe technique | |
|------------------|---|
| Thomas PICHERAL | Animateur du SAGE et coordinateur du CT |
| Tifenn NEVEU | Technicienne SAGE et suivi de la qualité de l'eau |
| Fanny HELIAS | Technicienne « agro-environnement » |
| Samuel GUICHARD | Technicien « milieux aquatiques » |
| Raphaëlle ROUYER | Technicienne bocage et assistante administrative |

3 - LE PROGRAMME D' ACTIONS 2024

3.1 LE PROGRAMME D' ACTIONS DU SAGE

Les fiches ici présentées décrivent les actions relatives à l'animation, la mise en œuvre et le suivi du SAGE pour l'année 2024.

L'année sera marquée par :

- le suivi des projets de territoire pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE : le SCoT de l'Ouest-Cornouaille, le PLUIh du pays Bigouden sud, la RNR des dunes et paluds bigoudènes, le PAT du Cap-Sizun, ...
- la finalisation du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille, ...
- la finalisation de l'étude INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) sur les estuaires du Goyen, de l'Odet et de la Laïta.
- la mise en œuvre de la feuille de route sur la «gestion quantitative de la ressource en eau »,
- l'animation d'un comité de pilotage « estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé » en lien avec la problématique de l'envasement.
- la poursuite des opérations de sensibilisation des habitants et des usagers.



FICHE N°1 – SAGE Ouest Cornouaille ANIMATION DE LA CLE ET COORDINATION DU SAGE

Dispositions du SAGE

- D1 . Rôle de la CLE : assurer la mise en œuvre et le suivi régulier du SAGE
- D2 . Être informé des projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE
- D3 . Rôle et missions de la cellule d'animation de la structure porteuse du SAGE

Nature de l'action

Mise en œuvre de la feuille de route avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille

Lors de la réunion du 10 décembre 2021, entre le directeur de la délégation Armorique de l'agence de l'eau Loire Bretagne et les Présidents de CLE des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille, les axes suivants ont été actés :

- Etude des scénarios de réorganisation des structures porteuses de SAGE :
Sur les 4 scénarios étudiés, la volonté politique de maintenir l'organisation actuelle a été réaffirmée. La création d'une nouvelle structure ne paraît pas garantir l'efficacité recherchée.
L'agence de l'eau a pris acte du positionnement des territoires :
 1. ne pas fusionner les structures porteuses de SAGE,
 2. renforcer les mutualisations inter-SAGE en général et sur les enjeux littoraux en particulier à l'échelle de la Cornouaille.
- Renfort des mutualisations entre les SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille :
 1. Littoral : animation de la commission estuaire et littoral inter-SAGE, pour échanger et agir sur les sujets communs : algues vertes, profils conchylicoles, carénage et gestion des eaux portuaires ...
 2. Communication : mutualiser, en tant que de besoin, des supports de communication à l'échelle des trois SAGE ou via l'APPCB (« Ne rien jeter, Ici commence la Mer », carénage et gestion des eaux portuaires, ...)
 3. Gouvernance : organisation d'une réunion politique inter-SAGE au moins une fois par an, pour échanger sur les sujets communs et les mutualisations engagées.
 4. Urbanisme : mutualiser l'appui des communes et concerter l'avis sur les PLU pour les communes limitrophes concernées par deux SAGE.

- Animation de la CLE. La structure porteuse du SAGE veillera à maintenir la dynamique initiée depuis 2021 (contenu des ordres du jour, rythme de réunion, ...)
- Collecte des indicateurs, dans la perspective de la réalisation du tableau de bord du SAGE en 2025. Si nécessaire, la CLE précisera les indicateurs de suivi.
- Suivi des projets de territoire pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE : le SCoT de l'Ouest-Cornouaille, le PLUih du pays Bigouden sud, la RNR des dunes et paluds bigoudènes, le PAT du Cap-Sizun, le schéma directeur d'assainissement des eaux usées du pays Bigouden sud, les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales d'Audierne et de Pont-Croix... et le CT de l'Ouest-Cornouaille.

OUESCO veillera à la bonne intégration des politiques de gestion de l'eau dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire. Une attention particulière sera portée :

- . à la définition des capacités d'accueil,
 - . à la protection des infrastructures écologiques (zones humides, bocage, ...),
 - . au développement des systèmes agricoles économes en intrants, ...
- Mise en œuvre de la feuille de route sur la « gestion quantitative de la ressource en eau » (Annexe 1) :
- . Elaborer un tableau de bord commun avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille afin de suivre l'évolution de la ressource en eau et des prélèvements d'eau sur le territoire,
 - . Informer et sensibiliser les membres de la CLE et les élus locaux en organisant au printemps 2024 un cycle de formation sur la gestion quantitative avec l'appui de l'APPCB et en commun avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille.
- Animation d'un groupe de travail « estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé » en lien avec la problématique de l'envasement. Définition du cahier des charges de l'étude hydro-sédimentaire de l'estuaire, de son portage et de son financement.
- Rédaction des programmes et des bilans annuels,
- Participation aux réunions des réseaux : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Assemblée Bretonne de l'eau, APPCB, CRESEB, ...

Objectifs de réalisation :

- Animation de la CLE : 3 réunions
- Animation inter-SAGE : 1 réunion des présidents de CLE et une réunion d'information sur le thème de l'eau et du changement climatique
- Définition du cahier des charges, de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'étude hydro-sédimentaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé

Moyens humains

| | Agents | ETP |
|-------------------|---------------------------|------|
| Animation du SAGE | Animateur SAGE | 0.45 |
| | Assistante administrative | 0.15 |
| | Technicienne SAGE | 0.15 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|-------------------|---------------|--------------------|
| Animation du SAGE | 59 200 € | 0 € |



FICHE N°2 – SAGE Ouest Cornouaille COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

Disposition du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Nature de l'action

- Animation du site internet www.ouesco.fr et de la page Facebook « OUESCO ».
- Organisation de points presse sur les enjeux, objectifs et actions du SAGE.
- Animation de l'exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau ». (Annexe 2)
- Conception d'une exposition photo sur les solutions fondées sur la nature.
- Conception d'une plaquette à destination des plaisanciers sur les bonnes pratiques de carénage et de gestion des eaux
- Interventions (conférences, tables rondes, débats, ...) au gré des sollicitations dans le cadre d'évènements locaux.
- Autres opérations.

Objectifs de réalisation :

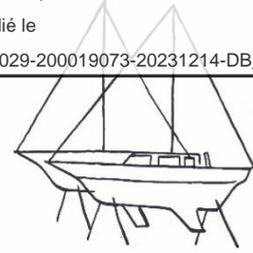
- Exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau » : 3 accrochages.
- Exposition « la nouvelle maison des économies d'eau » : 2 temps forts.

Moyens humains

| | Agents | ETP |
|-----------------------|---------------------------|------|
| Communication du SAGE | Animateur SAGE | 0.05 |
| | Assistante administrative | 0.05 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|-----------------------|---------------|--------------------|
| Communication du SAGE | 6 100 € | 10 000 € |



FICHE N° 3 – SAGE Ouest-Cornouaille SCHEMA DE CARENAGE ET DE GESTION DES EAUX PORTUAIRES

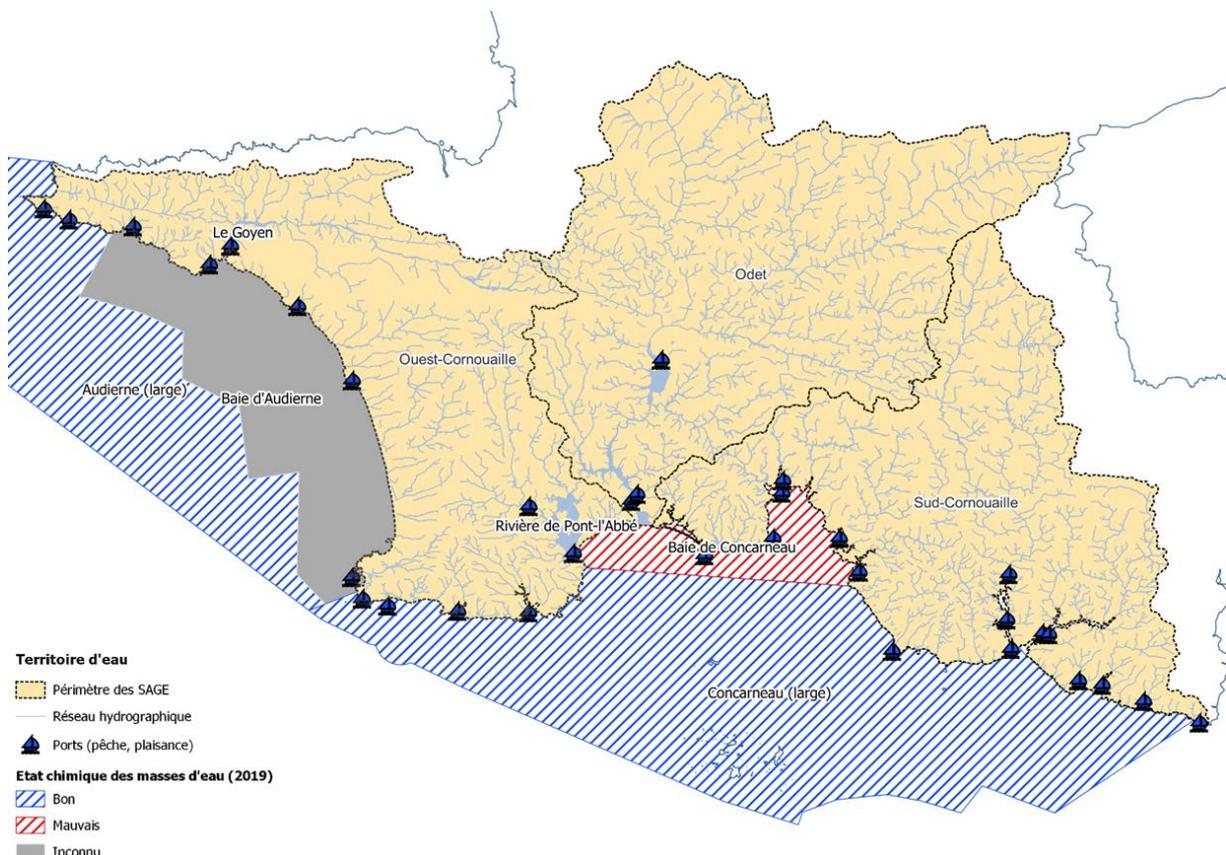
Dispositions du SAGE

- D18 . Equipement des ports et zones de mouillage et d'équipements légers organisées en sanitaires et en pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux
- D19 . Sensibilisation des plaisanciers à la bonne gestion des eaux grises et noires
- D20 . Réalisation d'un schéma de carénage sur le territoire du SAGE
- D22 . Caréner sur des cales et aires équipées
- D23 . Mettre aux normes les chantiers navals et les ports à sec
- D25 . Développer les alternatives à l'utilisation des produits antifouling
- D27 . Sensibilisation des usagers et vendeurs de produits antifouling
- D26 . Proscrire l'utilisation de biocides pour le lavage des aménagements portuaires

Contexte

La masse d'eau côtière « baie de Concarneau » est déclassée (état chimique). Les SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille règlementent la pratique de carénage « interdiction de caréner sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées ».

Les profils de vulnérabilité conchylicoles ciblent l'impact des ports de plaisance sur la qualité bactériologique des eaux littorales.



Nature de l'action

→ Poursuite du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires (entretien des ouvrages portuaires et gestion des eaux grises et noires des bateaux) à l'échelle des territoires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille. Le périmètre d'étude compte 4 masses d'eau côtières, 5 masses d'eau de transition, 34 ports et 9728 emplacements de bateaux.

L'étude comprend 3 phases :

- . Phase 1 - Etat de l'art : description de la réglementation, analyses des impacts environnementaux et recensement des outils de communication existants.
- . Phase 2 - Etat des lieux et diagnostic du territoire : état des lieux de la flotte (plaisance), diagnostic des pratiques, description des équipements (ports et chantiers), évaluation des besoins en équipements et en outils de communication à travers une analyse offre/demande.
- . Phase 3 - Programme d'actions : rédaction de fiches « actions » (ports, chantiers), rédaction de fiches « sensibilisation », description de projets et de pratiques innovantes.

Le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires et son programme d'actions seront examinés en CLE au cours du troisième trimestre 2024.

Objectifs de réalisation :

- Poursuite de la phase 2 et réalisation de la phase 3.
- Validation du plan d'actions en CLE.

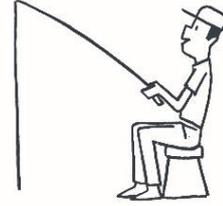
Moyens humains

| | Agent | ETP |
|-----------------------------|-------------------|-----|
| Appui à l'animation du SAGE | Technicienne SAGE | 0.4 |

Moyens financiers

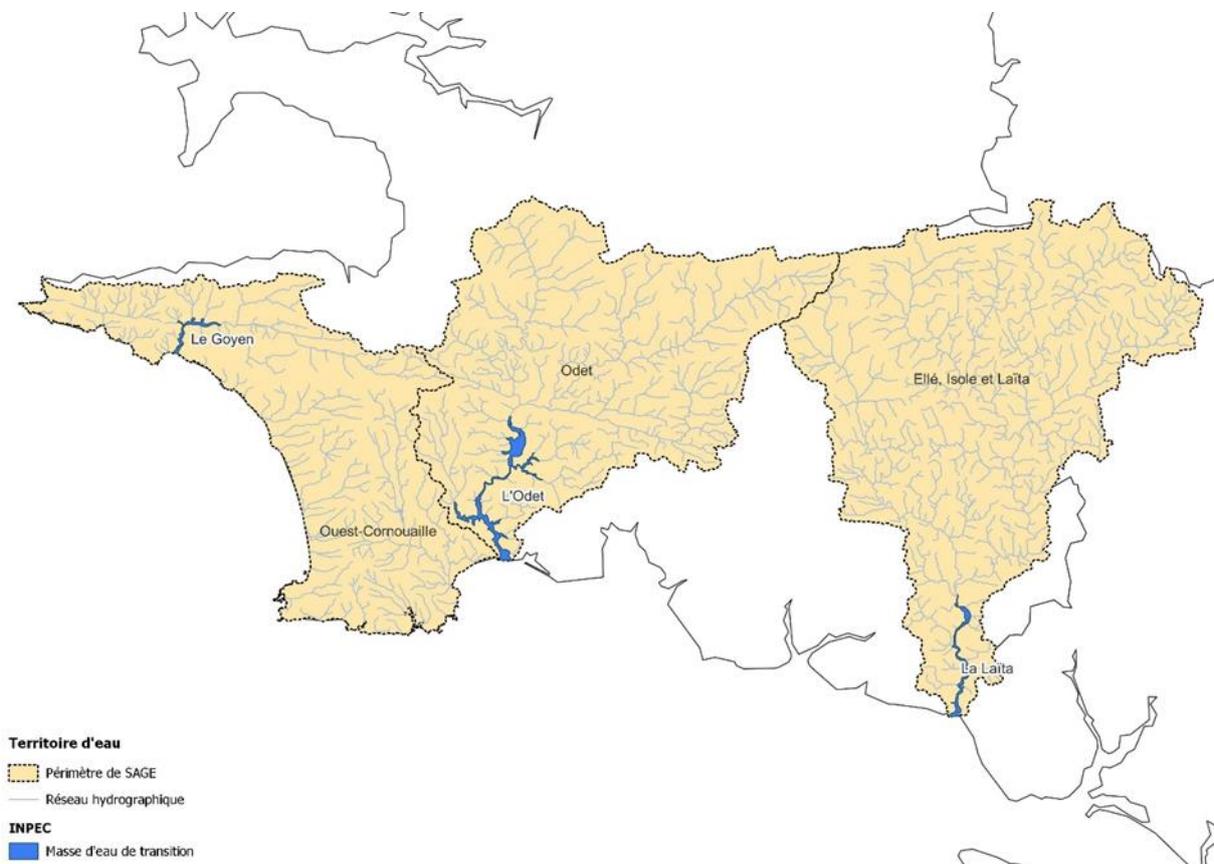
| | Coût en régie | Coût en prestation |
|-----------------------------|---------------|--------------------|
| Appui à l'animation du SAGE | 24 800 € | 0 € |

FICHE N° 4 – SAGE Ouest-Cornouaille ETUDE INPEC



Contexte

Les masses d'eau de transition Goyen, Odet et Laïta sont déclassées (état écologique) en raison des résultats de l'Indice Poisson Estuaire (IPE).



Nature de l'action

→ Poursuite de l'étude INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers). Le projet porte sur la compréhension des liens entre l'Indice Poisson Estuaire de la DCE et le fonctionnement des petits estuaires bretons et vise à orienter les mesures de gestion. Le périmètre d'étude porte sur trois estuaires (le Goyen, l'Odet et la Laïta) et a été retenu dans le cadre de l'appel à initiatives 2020 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la biodiversité marine.

L'étude comprend 6 phases :

- . Phase 1 - Analyse des données utilisées pour la note ELFI (métriques et pressions).
- . Phase 2 - Recensement des données locales disponibles sur les territoires.
- . Phase 3 - Identification des données complémentaires à acquérir.
- . Phase 4 - Réalisation de campagnes d'analyses complémentaires.
- . Phase 5 - Analyse croisée des pressions localement identifiées et interprétation des notes ELFI.
- . Phase 6 - Formulation de recommandations pour le suivi et l'observation des estuaires, le traitement de l'exploitation des données.

Les conclusions de l'étude INPEC seront présentées en CLE au cours du second semestre 2024.

Objectifs de réalisation :

- Poursuite de la phase 5 et réalisation de la phase 6.
- Echanges sur les mesures de gestion de l'estuaire en CLE.

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|-----------------------------|-------------------|------|
| Appui à l'animation du SAGE | Technicienne SAGE | 0.05 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|-----------------------------|---------------|--------------------|
| Appui à l'animation du SAGE | 3 100 € | 3 523 € |

3.2 LE PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL (CT)

Le contrat territorial 2023-2025 actualise, à mi-parcours, les orientations du Projet de Territoire pour l'Eau de l'Ouest-Cornouaille.

Les fiches, ici présentées, décrivent les actions relatives à l'animation, la mise en œuvre et le suivi du CT pour l'année 2024.

L'année sera marquée par :

- le dépôt des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation de captage auprès des gestionnaires (le gestionnaire se chargera du dépôt en préfecture de plans complétés des mesures non agricoles)
- la poursuite de l'animation du PAEC Ouest-Cornouaille (2023-2027),
- la poursuite des travaux de restauration des milieux aquatiques : finalisation de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé (reconnexion de l'ancien méandre de Pen Enez et plantation d'une ripisylve) et finalisation de la renaturation du ruisseau de Saint-Jean (phase 2 entre le Moulin de Quelordan et le bourg de Saint Jean),
- la finalisation de l'étude pour la restauration de la continuité écologique du ruisseau de Trunvel au niveau du moulin de Bondivy,
- la finalisation du suivi de l'azote à haute résolution spatiale en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé,
- le lancement d'une étude sur les mécanismes de transfert des pesticides sur les zones arrières dunaires du bassin versant de Penmarch ou de la Torche,
- la poursuite du suivi de la qualité de l'eau.



FICHE N°5 – CT Ouest Cornouaille COORDINATION DU CT

Nature de l'action

- Animation du comité de pilotage (COPIL) du PTE/CT. Le COPIL organise la démarche opérationnelle : animation du processus de concertation, validation du projet et suivi de la mise en œuvre des actions.
- Gestion de la concertation générale.
- Rédaction des programmes et des bilans annuels.
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre.
- Participation aux réunions des réseaux : ATBVB, CRESEB, ...

Objectifs de réalisation :

- Animation du comité de pilotage : 1 réunion.

Moyens humains

| | Agents | ETP |
|--------------------|---------------------------|------|
| Coordination du CT | Coordinateur du CT | 0.45 |
| | Assistante administrative | 0.15 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|--------------------|---------------|--------------------|
| Coordination du CT | 39 900 € | 0 € |



FICHE N°6 – CT Ouest Cornouaille COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

Disposition du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Nature de l'action

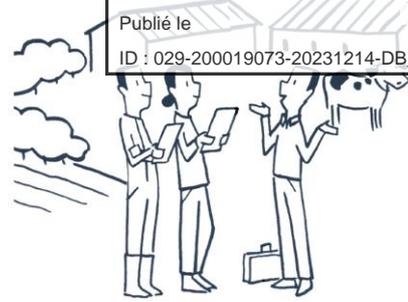
- Animation du site internet www.ouesco.fr et de la page Facebook « OUESCO ».
- Organisation de points presse sur les actions du CT.
- Organisation d'une conférence sur le même modèle que la conférence « Approprions nous le bocage » de 2023. Thème à définir : « liens terre-mer », « arbres, source de vie des rivières », « restauration low-tech des rivières », ...
- Fourniture de macarons « agro-environnementaux » à fixer sur les bâtiments des exploitations agricoles engagées dans le dispositif MAEC et/ou dans le dispositif Breizh Bocage.
- Conception de totems d'interprétation sur les sites renaturés ouvert au public (rivière de Pont-l'Abbé, ruisseau de Saint Jean).
- Autres opérations.

Moyens humains

| | Agents | ETP |
|---------------------|---------------------------|------|
| Communication du CT | Coordinateur du CT | 0.05 |
| | Assistante administrative | 0.05 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|---------------------|---------------|--------------------|
| Communication du CT | 6 100 € | 10 000 € |



FICHE N°7 – CT Ouest Cornouaille ANIMATION AGRO-ENVIRONNEMENTALE

Dispositions du SAGE

- D7 . Diagnostiquer les risques de transfert de germes pathogènes agricoles sur les bassins prioritaires
- D8 . Mettre en place des programmes bocagers
- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D41 . Accompagnement des exploitants agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur les bassins prioritaires
- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides
- D44 . Limiter le transfert des pesticides vers les milieux
- D61 . Définir et mettre en œuvre un programme d'actions « zones humides »

Nature de l'action

- Animation du groupe de travail « qualité de l'eau » (GTQE). Remobilisation des agriculteurs et dynamisation des échanges : intervention d'experts, visites de terrain, ...
- Rédaction et diffusion des bulletins agricoles pour informer les agriculteurs et leur environnement de conseil de l'actualité du territoire et promouvoir les actions et les aides agro-environnementales mobilisables.
- Visites de sensibilisation aux enjeux de l'eau auprès des agriculteurs nouvellement installés (conventions signées avec la CCHPB, la CCPBS et la CC du Cap-Sizun pour conditionner le versement de l'aide à l'installation à ce temps d'information).
- Participation aux réunions des réseaux : DRAAF, DREAL, ATBVB, Chambre d'Agriculture, ...

Objectifs de réalisation :

- Animation du GTQE : 3 réunions
- Bulletins agricoles : 2 numéros

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|---------------------------------|-------------------------------------|-----|
| Animation agro-environnementale | Technicienne « agro-environnement » | 0.1 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|---------------------------------|---------------|--------------------|
| Animation agro-environnementale | 6 200 € | 0 € |



FICHE N°8 – CT Ouest Cornouaille ANIMATION DU PAEC DE L'OUEST CORNOUAILLE

Dispositions du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D41 . Accompagnement des exploitants agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur les bassins prioritaires
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides
- D61 . Définir et mettre en œuvre un programme d'actions « zones humides »

Contexte

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille PAEC 2023-2027, déposé auprès de la DRAAF a été validé le 25 novembre 2022.

| Territoire / zone | Structure porteuse | Enjeu | Mesure | Système / localisée | Niveau(x) |
|---|--------------------|--|---|---------------------|--------------|
| Ensemble du territoire | OUESCO | Nitrates - masse d'eau souterraine en bon état chimique mais identifiée comme "à risques" | . Herbivores | Système | . 2 et 3 |
| AAC + captage sensible | OUESCO | . Nitrates : ensemble des 5 captages prioritaires (Lannourec, Lesaff, Kerstrat, Breomuel et Kergamet) + sensible (Saint-Ronan) . Pesticides : ensemble des 5 captages prioritaires + sensible | . Herbivores | Système | . 1, 2 et 3* |
| | | | . Eau "Fertilisation - pesticides" | Système | . 1 |
| BV amont à l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé | OUESCO | Nitrates - Estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé soumis au développement d'algues vertes sur vasières (disposition 10A-2 du SDAGE) | . Herbivores | Système | . 2 et 3 |
| | | | . Eau "Fertilisation - pesticides" | Système | . 1 |
| Bassins versants du ruisseau de Penmarc'h et "Côtier 6" | OUESCO | Pesticides | . Eau "Réduction des pesticides" | Système | . 1, 2 et 3 |
| | | | . Eau "Réduction des pesticides - gestion quantitative de l'eau" | Système | . 1, 2 et 3 |
| Zones humides OUESCO + Natura 2000 Cap-Sizun | OUESCO CCCS-PR | | . Biodiversité - Préservation des milieux humides "Préservation des zones humides" | Localisée | - |
| | | | . Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion du pâturage" | Localisée | - |
| | | | . Biodiversité - Préservation des milieux humides "Gestion des espèces exotiques envahissantes" | Localisée | - |
| | | | . Biodiversité "Création de prairies" | Localisée | - |
| Natura 2000 baie d'Audierne Natura 2000 Cap-Sizun | CCPBS CCCS-PR | Biodiversité remarquable | . Biodiversité "Maintien de l'ouverture des milieux" | Localisée | - |
| | | | . Biodiversité "Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage" | | |

* L'ouverture du niveau 1 est uniquement réservée aux bassins versants algues vertes en 2023

En lien avec l'émergence des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les AAC (fiche n°9), une demande d'ouverture du 1^{er} niveau de la mesure Herbivores (ouverture uniquement aux jeunes agriculteurs en 2023) a été déposée auprès de l'autorité de gestion le 20 octobre 2023.

Nature de l'action

- Animation et coordination du PAEC. Conformément au projet déposé auprès de l'autorité de gestion, l'animation des MAEC sera territorialisée en cohérence avec les enjeux de la reconquête de la qualité de l'eau.

Sur les sites naturels de la baie d'Audiern et du Cap-Sizun, la promotion et le suivi des contractualisations seront assurés par les opérateurs Natura 2000 (CCPBS et CC Cap Sizun Pointe du Raz) co-porteurs du PAEC.

- Rencontres individuelles des 21 agriculteurs cultivant en zones humides sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé pour rappeler les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau associés à la prolifération des algues vertes et proposer la contractualisation de MAEC de préservation des zones humides et de création de prairies.
- Rencontres individuelles des 40 agriculteurs exploitant des parcelles sur les AAC pour rappeler les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau associés à la production d'eau potable et échanger sur les mesures éligibles.
- Rencontres individuelles des 16 agriculteurs encore non engagés en MAEC et exploitant des parcelles sur les bassins versants prioritaires pour les pesticides (ruisseau de Penmarc'h et Côtier 6) pour rappeler les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et proposer la contractualisation de MAEC « réduction des pesticides » ou « réduction des pesticides et gestion quantitative de l'eau ».
- Réalisation des diagnostics agro-écologiques sur les exploitations agricoles souhaitant s'engager en MAEC (système ou localisée).
- Réalisation du bilan annuel de l'animation du PAEC en partenariat avec les co-porteurs.

Objectifs de réalisation :

- Contractualisation de MAEC : 20 dossiers

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|-------------------|-------------------------------------|-----|
| Animation du PAEC | Technicienne « agro-environnement » | 0.3 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|-------------------|---------------|--------------------|
| Animation du PAEC | 18 600 € | 0 € |



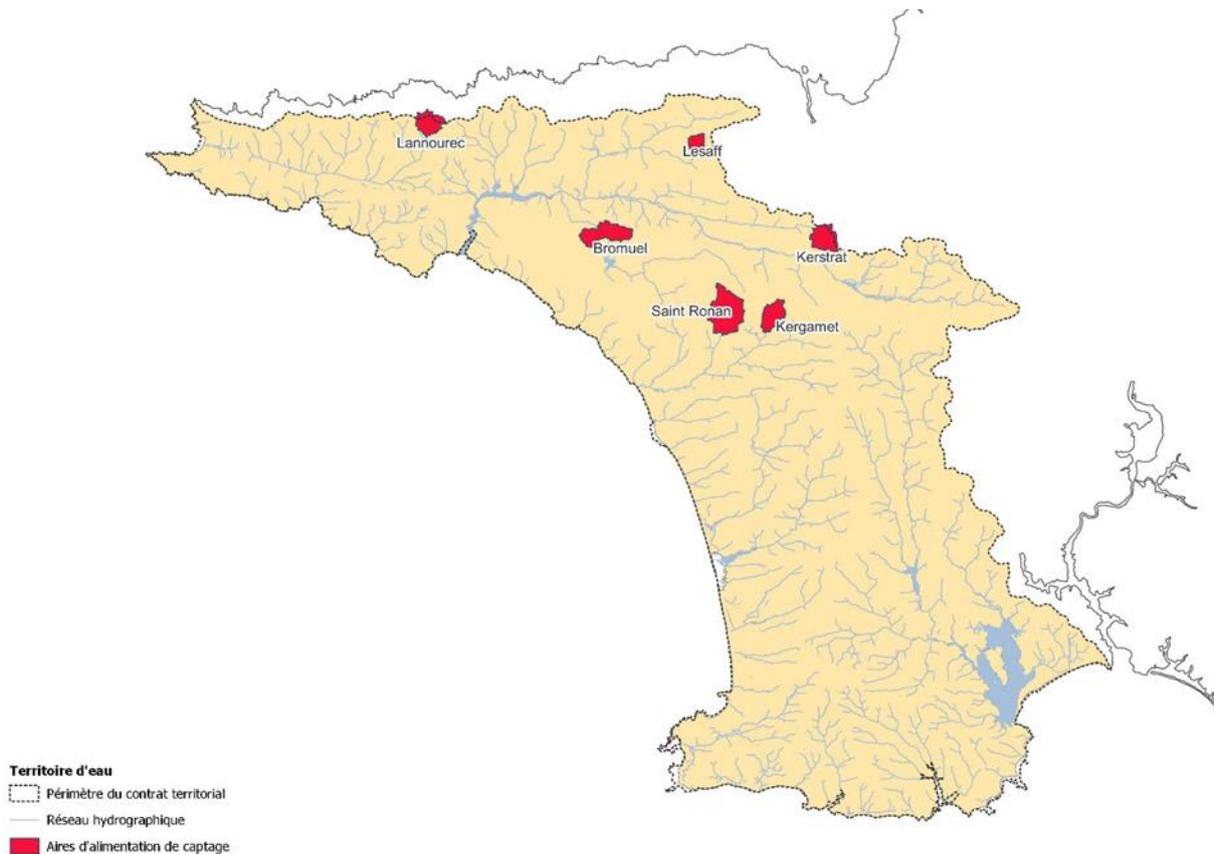
FICHE N°9 – CT Ouest Cornouaille PLAN DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES SUR LES AAC

Dispositions du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Contexte

Le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille compte 5 des 18 captages prioritaires du Finistère. Les gestionnaires ont délégué à OUESCO l'élaboration et l'animation des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC).



Nature de l'action

- Animation de la concertation.
- Elaboration d'un plan de lutte contre les pollutions diffuses agricoles à l'échelle de chaque AAC (le gestionnaire se chargera du dépôt en préfecture de plans complétés des mesures non agricoles).
- Lancement de l'animation agricole : foncier, MAEC, bocage, ...

Objectifs de réalisation :

- Validation des plans d'actions agricoles par la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, le comité syndical de OUESCO et les organes délibérants des gestionnaires des captages.
- Lancement de l'animation agricole.

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|--|-------------------------------------|-----|
| Plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC | Technicienne « agro-environnement » | 0.4 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|--|---------------|--------------------|
| Plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les AAC | 24 800 € | 0 € |

FICHE N°10 – CT Ouest Cornouaille DIAGNOSTICS BACTERIOLOGIQUES SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES BASSINS CIBLES PAR LES PROFILS DE VULNERABILITE CONCHYLICOLE

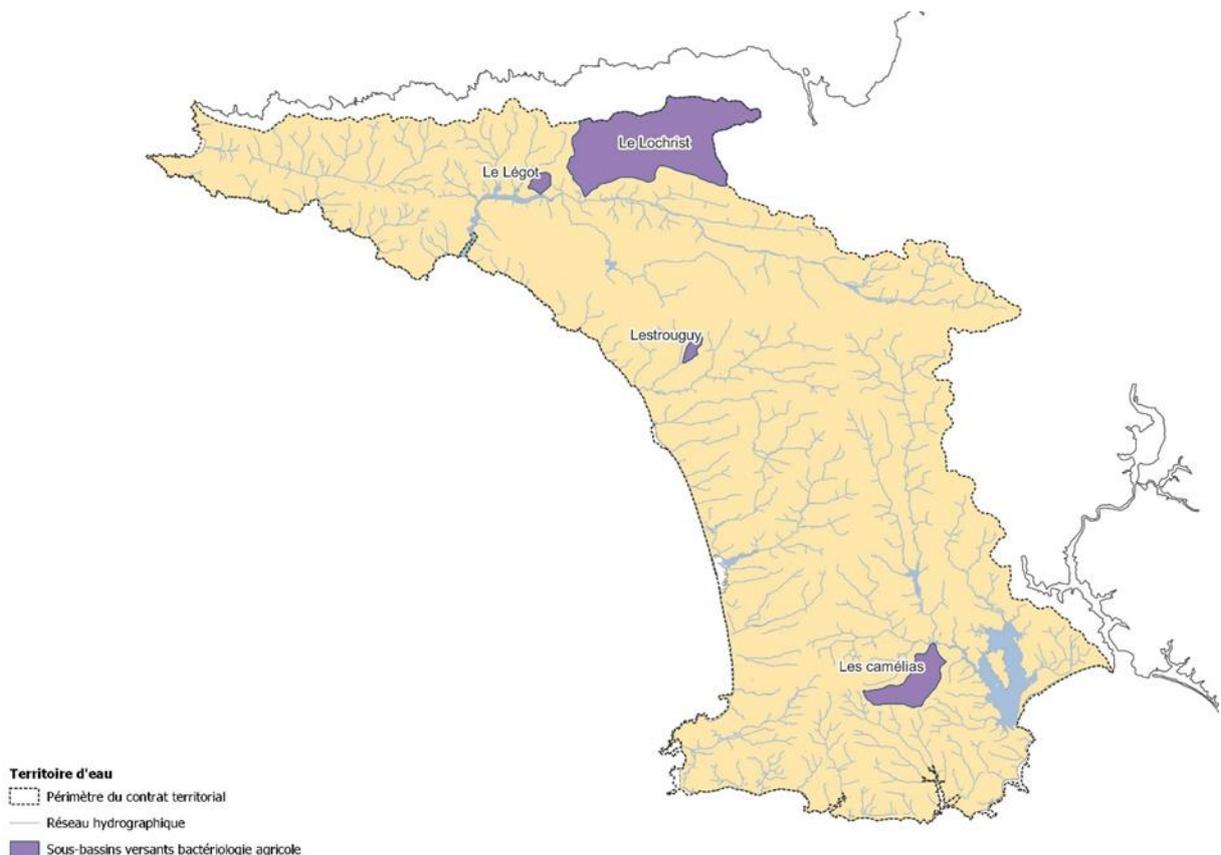


Disposition du SAGE

→ D7 . Diagnostiquer les risques de transfert de germes pathogènes agricoles sur les bassins prioritaires

Contexte

→ Les profils de vulnérabilité conchylicole (PVC) du Goyen, de la baie d'Audierne et de la rivière de Pont-l'Abbé, validés en CLE le 10 octobre 2022, identifient 4 sous bassins versants à enjeux agricoles : le Lochrist, le Légot, les Camélias et Lestrouguy.



Nature de l'action

→ Poursuite de la réalisation de diagnostics bactériologiques sur les 18 exploitations agricoles ciblées par les PVC.

Le diagnostic du chemin de l'eau sur le siège d'exploitation, le diagnostic du stockage des effluents, le diagnostic des pratiques de fertilisation et l'identification des points d'abreuvement permettront de définir un plan d'actions en concertation avec l'agriculteur.

Objectifs de réalisation :

→ 6 diagnostics d'exploitations agricoles.

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|------------------------------|-------------------------------------|------|
| Diagnostics bactériologiques | Technicienne « agro-environnement » | 0.03 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|------------------------------|---------------|--------------------|
| Diagnostics bactériologiques | 1 860 € | 9 000 € |

FICHE N°11 – CT Ouest-Cornouaille SUIVI DE L'AZOTE A HAUTE RESOLUTION SPATIALE SUR LES BASSINS SITUES EN AMONT DE L'ESTUAIRE DE LA RIVIERE DE PONT-L'ABBE



Objectifs du SAGE

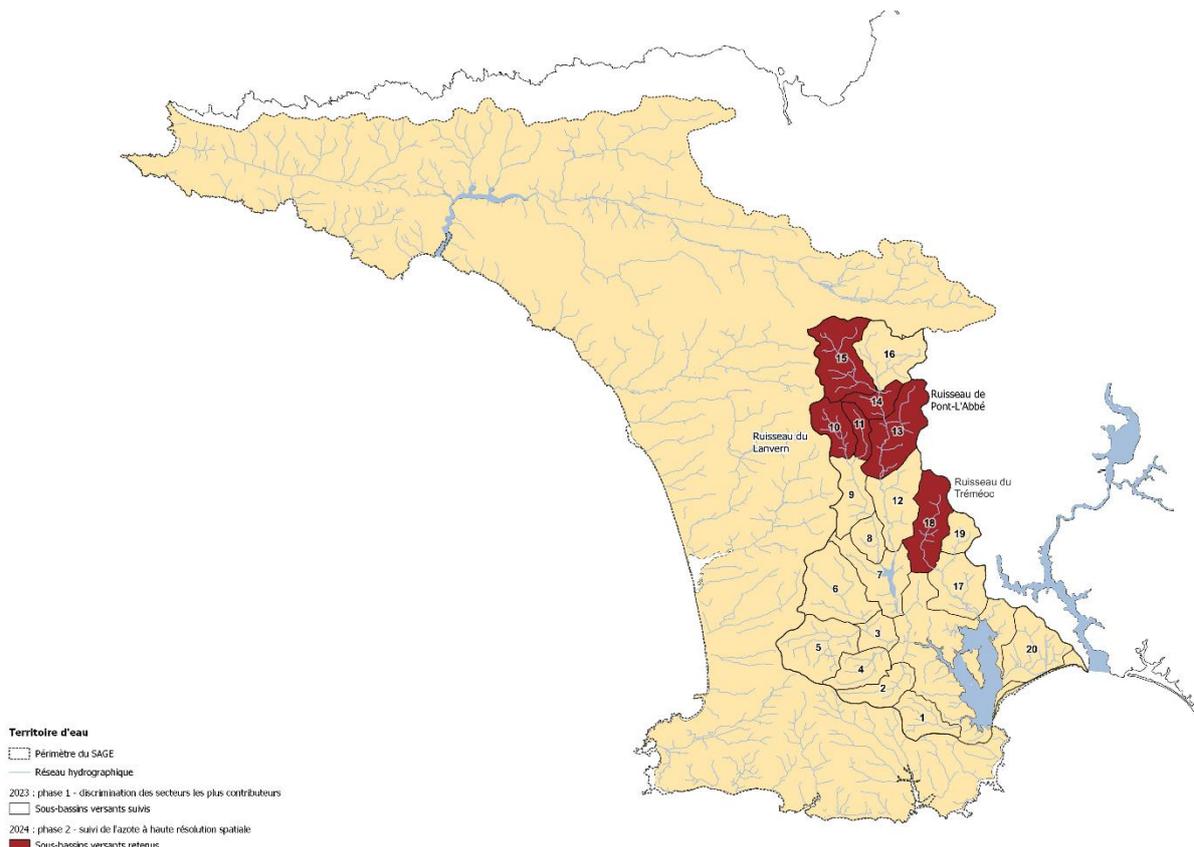
→ Limiter le développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques

Contexte

La masse d'eau de transition de la rivière de Pont-l'Abbé est déclassée (état médiocre) en raison du développement d'algues vertes sur vasières. Les bassins versants associés sont ciblés par la disposition 10A-2 du SDAGE.

Nature de l'action

- Poursuite du suivi de l'azote à haute résolution spatiale sur les bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, dans la perspective de l'élaboration d'un plan de lutte contre les algues vertes.
- Phase 1 : hiérarchisation des flux de nitrates à l'échelle des sous bassins versants (3 campagnes de suivi sur 20 stations)
 - Phase 2 : diagnostic à très haute résolution des zones d'émission et d'abattement du nitrate sur les sous bassins versants les plus contributeurs.



- Collecte, interprétation et mise en forme des données produites par le CEVA sur le développement des algues vertes dans la ria de Pont-l'Abbé.
- Définition des orientations du programme renforcé de réduction des flux d'azote de printemps et d'été.

Les conclusions de l'étude seront présentées en CLE au cours du second semestre 2024.

Objectifs de réalisation :

- Installation d'un COPIL
- Réalisation de la phase 2
- Réalisation d'une fiche inf'EAU sur les algues vertes
- Evaluation de l'opportunité et de la faisabilité de la mise en place d'un programme renforcé de réduction des flux d'azote de printemps et d'été.

Moyens humains

| | Agents | ETP |
|--|---|------|
| Suivi de l'azote à haute résolution spatiale | Technicienne « suivi de la qualité de l'eau » | 0.1 |
| | Technicienne « agro-environnement » | 0.02 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|--|---------------|--------------------|
| Suivi de l'azote à haute résolution spatiale | 7 440 € | 50 000 € |

FICHE N°12 – CT Ouest Cornouaille

ETUDE PESTICIDES SUR LES BASSINS

VERSANTS DE PENMARC'H ET/OU DE LA TORCHE

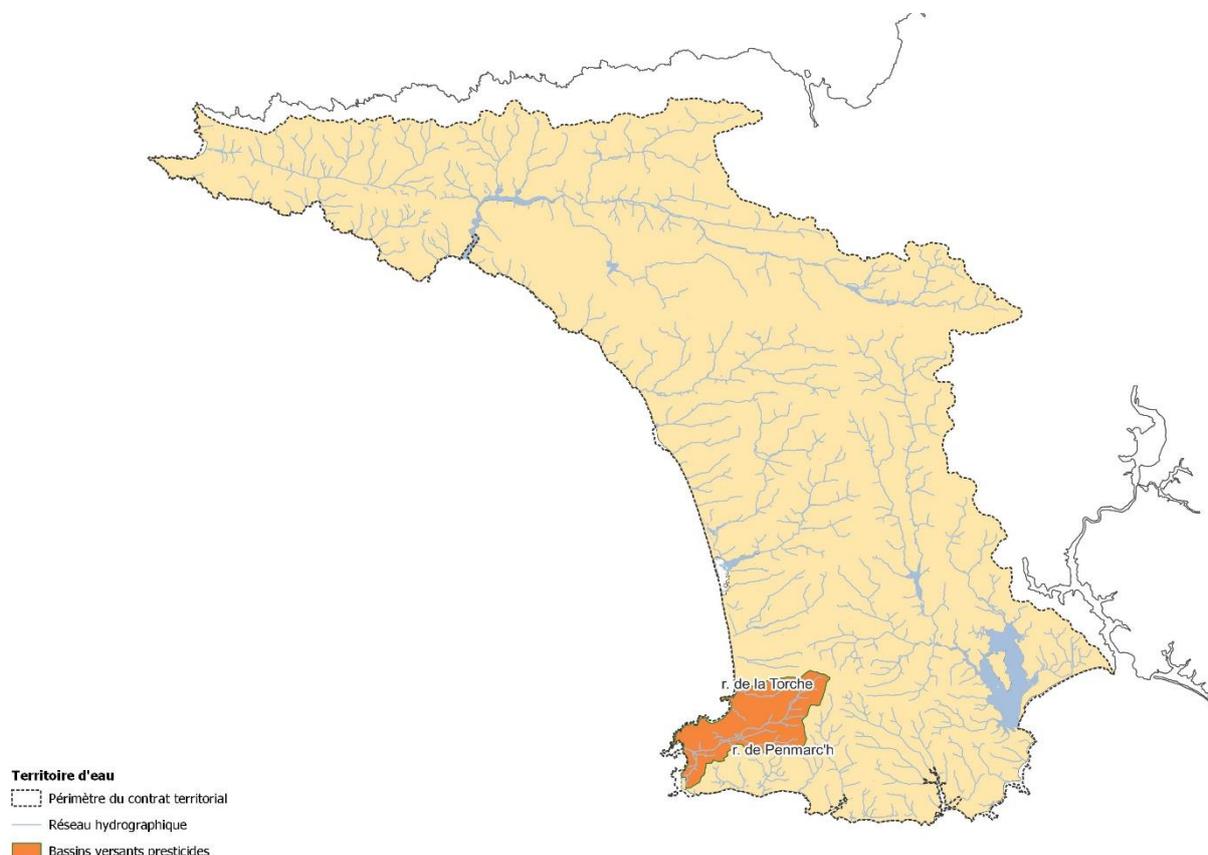


Dispositions du SAGE

- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Contexte

La masse d'eau cours d'eau du ruisseau de Penmarch est déclassée (état écologique médiocre) entre autres en raison des concentrations en pesticides. Le suivi de la qualité de l'eau réalisé en 2018 sur le ruisseau de Penmarch et en 2019 sur le ruisseau de la Torche témoigne de la présence d'un nombre important de substances actives dans le milieu et de concentrations largement supérieures aux objectifs fixés par le SAGE. Au-delà de l'effet pratique (IFT, réseau de fossés, ...), le groupe de travail « reconquête de la qualité de l'eau » interroge la sensibilité du milieu naturel (fonctionnement hydrologique, pédologie, ...).



Nature de l'action

- Lancement d'une étude portant sur l'amélioration des connaissances sur les mécanismes de transfert des pesticides sur les espaces arrière-dunaires des bassins versants de Penmarc'h et/ou de la Torche.
La rédaction du cahier des charges bénéficiera de l'appui scientifique du CRESEB.

Objectifs de réalisation :

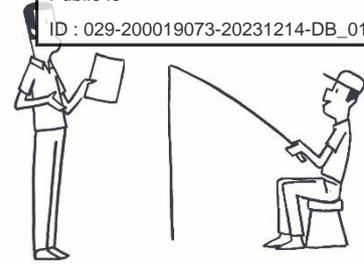
- Co-construction d'un CCTP partagé.
→ Lancement de la phase 1 de l'étude.

Moyens humains

| | Agents | ETP |
|------------------|---|------|
| Etude pesticides | Technicienne « agro-environnement » | 0.15 |
| | Technicienne suivi de la qualité de l'eau | 0.05 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|------------------|---------------|--------------------|
| Etude pesticides | 12 400 € | 60 000 € |



FICHE N°13 – CT Ouest Cornouaille ANIMATION MILIEUX AQUATIQUES

Dispositions du SAGE

- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique
- D60 . Prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagement
- D61 . Définir et mettre en œuvre un programme d'actions « zones humides »

Nature de l'action

- Animation groupe de travail « milieux aquatiques » (GTMA). Le GTMA apportera son expertise sur les opérations en cours et programmées.
- Rencontre des propriétaires riverains et les propriétaires d'ouvrages (Ruisseau du Loch, ruisseau de Tréméoc et Virgule) pour présenter les enjeux, échanger sur les solutions envisageables et signer des conventions d'autorisation de travaux ou d'étude pour 2025.
- Actualisation des inventaires communaux des zones humides au gré des demandes des communes, des propriétaires ou des porteurs de projets (inventaire permanent des zones humides).
- Sécurisation/précision de l'inventaire des zones humides à l'échelle des futures zones U et AU dans le cadre de l'élaboration du PLUiH du Pays Bigouden Sud.
- Réalisation d'expertises « milieux aquatiques » (zones humides, cours d'eau, continuité écologique) pour accompagner les porteurs de projet.
- Organisation d'une journée technique à destination des agents municipaux sur la gestion intégrée des fossés.
- Suivi des travaux des années précédentes.
- Dépôt auprès de la DDTM, d'une demande de prolongation de la DIG 2020-2024 à l'année 2025.
- Participation aux réunions des réseaux : ATBVB, CAMAB, ...

Objectifs de réalisation :

- Animation du GTMA : 3 réunions
- Signature de l'ensemble des conventions pour les travaux 2025

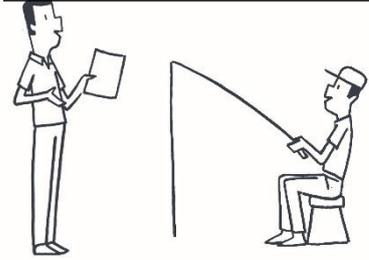
Moyens humains

| | Agent | ETP |
|------------------------------|-------------------------------|-----|
| Animation milieux aquatiques | Technicien milieux aquatiques | 0.3 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|------------------------------|---------------|--------------------|
| Animation milieux aquatiques | 18 600 € | 0 € |

FICHE N°14 – CT Ouest Cornouaille ETUDE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE AU NIVEAU DU MOULIN DE BONDIVY – RUISSEAU DE TRUNVEL

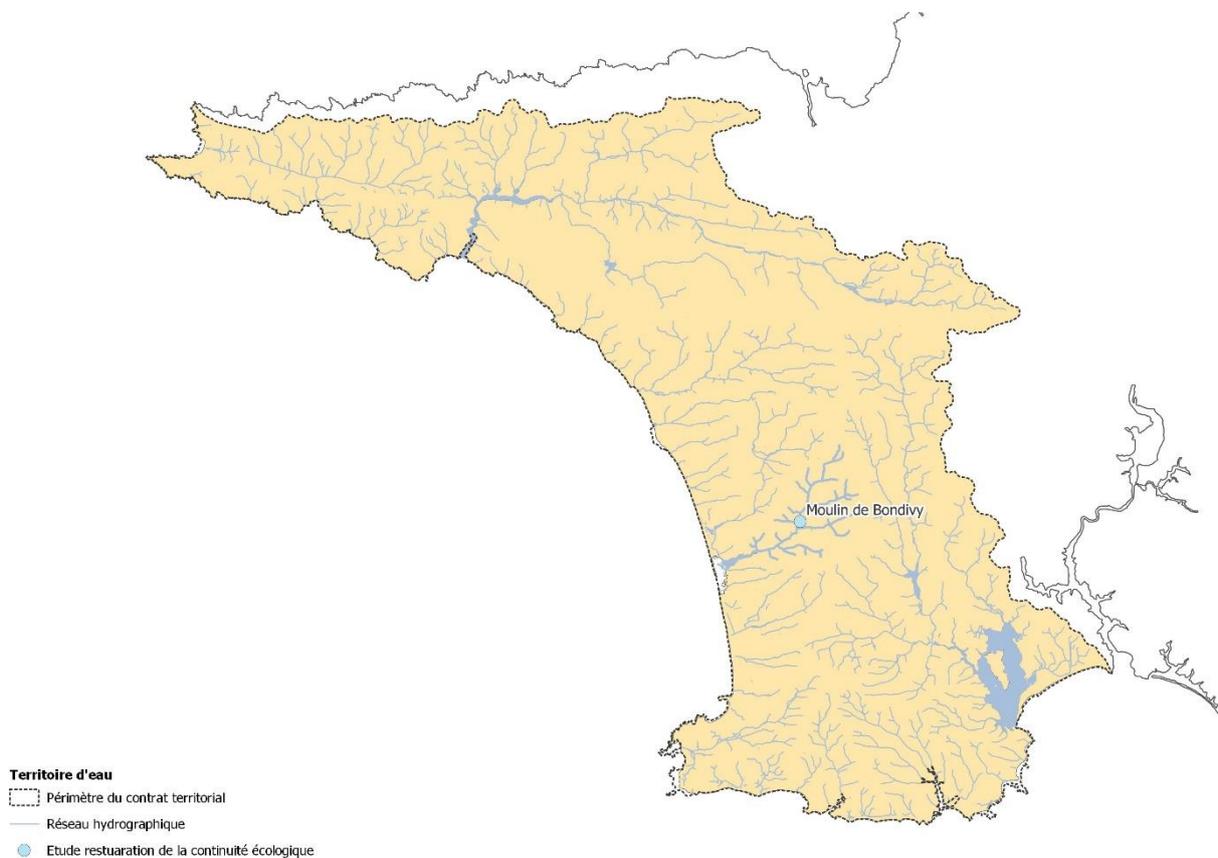


Dispositions du SAGE

- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique

Contexte

Le ruisseau de Trunvel est déclassé (état écologique mauvais) en raison de sa morphologie et de la continuité écologique. Le Moulin de Bondivy constitue un ouvrage infranchissable pour faune piscicole et impacte la morphologie du cours d'eau.



Nature de l'action

- Poursuite de l'étude multi-scénarios visant la restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Bondivy sur le ruisseau de Trunvel.

Cette étude intégrera les possibilités de restauration hydromorphologique du cours d'eau à l'aval et à l'amont de l'étang.

- . Phase 1 : diagnostic des ouvrages (situation administrative et réglementaire, diagnostic des ouvrages, définition des enjeux et usages en cours ou futurs).
- . Phase 2 : analyse des scénarios d'aménagement (synthèse des avantages et inconvénients pour chaque solution). Conformément à la disposition 1D-3 du SDAGE Loire Bretagne, l'effacement, l'arasement partiel et l'aménagement d'ouvertures, la gestion d'ouvrages, l'aménagement de dispositifs de franchissement ou de rivière de contournement seront étudiés. Dans le cas où l'effacement ou l'arasement ne sont pas envisageables, l'étude en précisera les raisons.
- . Phase 3 : l'étude du scénario retenu (dimensionnement et conditions de fonctionnement, mémoire technique sur la montaison et la dévalaison, ...). Le prestataire rédigera l'avant-projet détaillé qui servira ultérieurement pour la réalisation des travaux ou la mission de maîtrise d'œuvre, le cas échéant. Cet avant-projet détaillé prendra la forme de plans cotés, à des échelles adaptées pour la réalisation des travaux.

Objectifs de réalisation :

- Poursuite des échanges avec le propriétaire.
 → Réalisation de la phase 3.

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|--|-------------------------------|-----|
| Etude multi-scénarios de reconquête de la continuité écologique au moulin de Bondivy | Technicien milieux aquatiques | 0.1 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|--|---------------|--------------------|
| Etude multi-scénarios de reconquête de la continuité écologique au moulin de Bondivy | 5 000 € | 25 000€ |

FICHE N°15 – CT Ouest Cornouaille TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



Dispositions du SAGE

- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique

Contexte

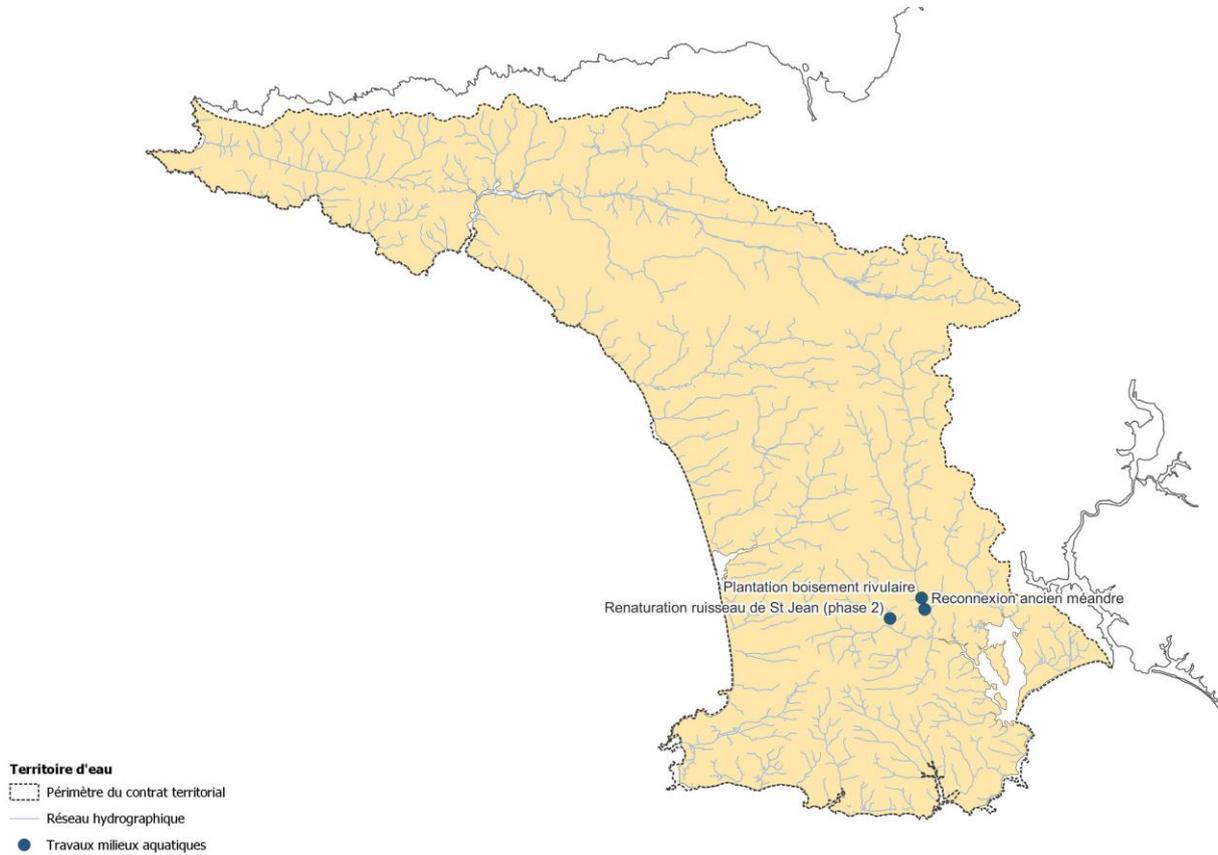
Rattaché à la masse d'eau de transition, la section aval de la rivière de Pont-l'Abbé correspond au cours d'eau le plus dégradé du bassin de l'Ouest-Cornouaille sur le plan morphologique.

La masse d'eau du ruisseau de Saint Jean est déclassée (état écologique moyen) entre autres en raison de sa morphologie.

Nature de l'action

- Poursuite de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé :
 - . Reconnexion de l'ancien méandre de Pen-Enez présent en rive droite du tracé actuel (95 ml). Les connexions amont et aval seront terrassées pour permettre au cours d'eau de recréer son lit dans l'ancien bras. Une recharge granulométrique permettra de recréer des radiers en amont et en aval de la reconnexion. Les sondages pédologiques réalisés ont permis de montrer la présence de granulats sous les sédiments accumulés. Les précautions nécessaires seront mises en place pour limiter le départ des sédiments fins en aval. Cette opération permettra de : restaurer le profil du cours d'eau, diversifier les habitats et favoriser la biodiversité, améliorer les capacités auto-épuratrices, réduire les temps d'écoulement et favoriser le stockage de l'eau dans la zone humide. Annexe 5 : extrait du dossier réglementaire.
 - . Plantation d'un boisement rivulaire sur le tronçon de la rivière de Pont l'Abbé renaturé en 2020. Cette opération bénéficiera de l'accompagnement de l'opération « 500 000 arbres » portée par le département du Finistère. A l'aval du barrage, le cours d'eau est alimenté par la retenue du moulin Neuf dont les eaux subissent un réchauffement estival important. Ces plantations ont pour objectif principal de favoriser l'ombrage du cours d'eau afin de contribuer à rétablir un régime thermique naturel. Les objectifs secondaires visent la préservation de la biodiversité et la régulation de la fréquentation.
 - . Poursuite de la renaturation du ruisseau de Saint Jean sur la section comprise entre le Moulin de Quelordan et le bourg de Saint Jean Trolimon. Au niveau du moulin de Quelordan : il s'agira d'araser un affleurement rocheux afin de restaurer la continuité écologique et de permettre la restauration passive des milieux situés en amont. Sur l'affluent venant de Plonéour-Lanvern, sur la section comprise entre la route de Quelordan et la confluence avec le cours principal : il s'agira de redynamiser le lit mineur à l'aide de banquettes minérales et de la création de radiers sur une longueur de 600m. Sur le cours principal en amont de la confluence avec l'affluent venant de Plonéour-Lanvern : il s'agira de redynamiser le lit mineur à l'aide de banquettes minérales et de la création de radiers sur une longueur de 860 m. En aval du bourg de St Jean Trolimon, sur l'affluent venant de Plomeur : il s'agira de redynamiser le lit mineur à l'aide de banquettes minérales et de radiers sur une longueur de 400m. La continuité écologique, au niveau du

passage busé sous la route, sera restaurée par l'aménagement d'un radier en aval. Ces opérations permettront de restaurer le profil du cours d'eau, de rétablir la continuité écologique, de diversifier les habitats et de favoriser la biodiversité, d'améliorer les capacités auto-épuratrices, de réduire les temps d'écoulement et de favoriser le stockage de l'eau dans les zones humides. Annexe 5 : extrait du dossier réglementaire.



Objectifs de réalisation :

- 2295 ml de restauration morphologique de cours d'eau.
- Plantation de 250 arbres et arbustes.

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|----------------------------|-------------------------------|-----|
| Travaux milieux aquatiques | Technicien milieux aquatiques | 0.6 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|--|---------------|--------------------|
| Renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé : → Reconnexion de l'ancien méandre de Pen Enez → Plantation d'une ripisylve | 37 200 € | 23 650 € |
| Renaturation du ruisseau de St Jean (phase 2) | | 60 000 € |



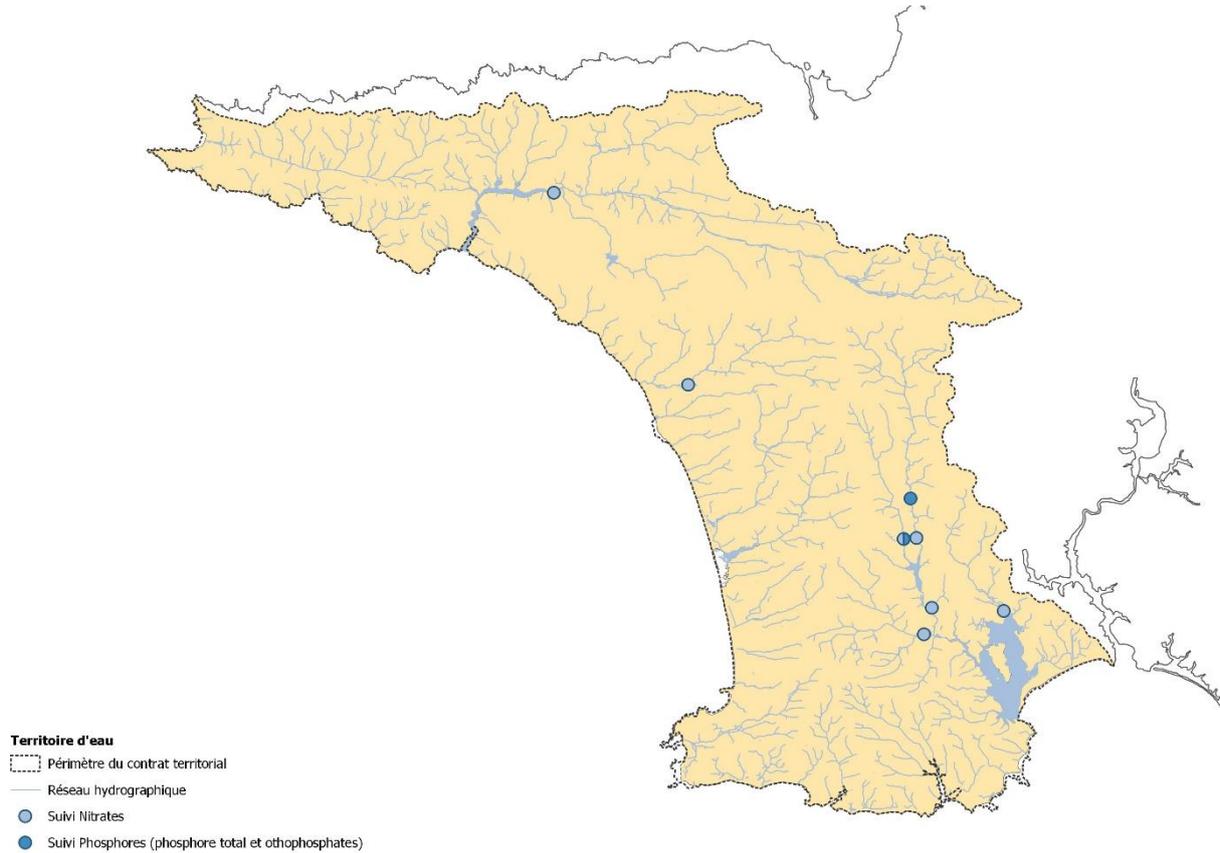
FICHE N°16 – CT Ouest Cornouaille SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

Nature de l'action

- Suivi de la qualité des eaux superficielles : réalisation des prélèvements, acheminement des échantillons au laboratoire.

| | Nb de stations | Cours d'eau | Fréquence | Nb de prélèvements | Finalité |
|--|----------------|--|---------------------------|--------------------|---|
| Nitrates | 7 | Goyen, Virgule Pont l'Abbé (Tremillec), Lanvern, Pont-l'Abbé (Pen Enez), Saint Jean Tréméoc | Mensuel calendaire | 84 | Evaluation d'actions |
| Phosphore total | 2 | Pont-l'Abbé (Callac), Lanvern | Mensuel pluvieux 10 mm | 24 | Evaluation d'actions |
| Orthophosphates | 2 | Pont-l'Abbé (Callac) Lanvern | Mensuel pluvieux 10 mm | 24 | Evaluation d'actions |
| Autres paramètres pollutions ponctuelles : MES, DCO, DB05, COD, COT, pH, NO2, NO3, NH4, Ptot, E.coli | / | / | / | 6 | Evaluation de l'impact de pollutions ponctuelles |

- Collecter des données des autres réseaux de suivi : EPCI, AELB, CD29, IFREMER, ...
- Traitement, bancarisation, interprétation et mise en forme des données de suivi de la qualité de l'eau.
- Concevoir les fiches inf'EAU pour informer les habitants sur l'évolution de la qualité de l'eau selon des objectifs fixés par le SAGE.



Objectifs de réalisation :

→ Suivi de la qualité de l'eau superficielle au regard des enjeux du territoire.

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|------------------------------|---|------|
| Suivi de la qualité de l'eau | Technicienne suivi de la qualité de l'eau | 0.25 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|------------------------------|---------------|--------------------|
| Suivi de la qualité de l'eau | 15 500 € | 10 000 € |

3.3 LE PROGRAMME D'ACTION BREIZH BOCAGE

La stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027 déposée auprès de la Région Bretagne a été validée par les financeurs du dispositif Breizh Bocage en date du 9 novembre 2023.

Les fiches, ici présentées, décrivent les actions relatives à l'animation et aux travaux du programme Breizh Bocage pour l'année 2024.

L'année sera marquée par :

- la poursuite de l'animation territoriale engagée en novembre et décembre 2023,
- la réalisation des premiers travaux de construction bocagère.



FICHE N°17 – Breizh Bocage Ouest Cornouaille ANIMATION BOCAGERE

Dispositions du SAGE

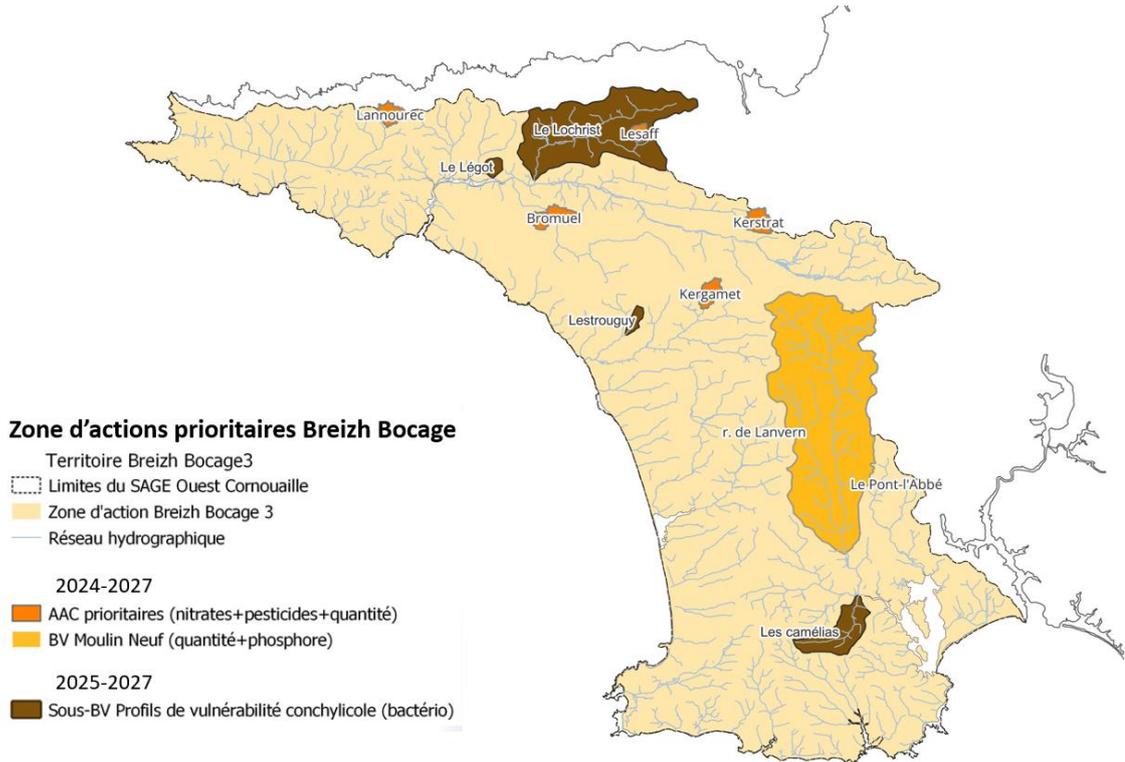
- D8 . Mettre en place des programmes bocagers
- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D44 . Limiter le transfert des pesticides vers les milieux

Nature de l'action

- Animation « Fonctionnement » (0.1 ETP) :
 - . Réalisation d'un diagnostic bocager à l'échelle du périmètre de protection de captage (PPC) du Moulin Neuf. Le diagnostic intégrera un projet de création bocagère capable de satisfaire les exigences de l'arrêté préfectoral n°2009-0901. Ce travail sera présenté à la CCPBS (gestionnaire du PPC) au cours du deuxième semestre.
 - . Co-organisation, avec l'EPAB, le SIVALODET et l'EPAGA d'une journée technique à destination des élus sur la création d'une filière bois-énergie bocage dans le centre et sud-ouest du Finistère.
 - . Accompagnement des collectivités et de leurs groupements pour protéger le bocage.
 - . Conseil auprès des agriculteurs, des propriétaires et des collectivités pour la bonne gestion des haies, des talus et des fossés.
- Animation « Travaux » (0.5 ETP) :
 - . Promotion du dispositif Breizh Bocage (réunion après des élus et agriculteurs)
 - . Définition des projets de création bocagère chez les bénéficiaires (agriculteurs, propriétaires) dans le cadre de rencontres individuelles sur site.

En application de la stratégie bocagère 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille, l'animation territoriale sera renforcée sur les zones d'actions prioritaires :

- Les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf (bassins situés en amont de la prise d'eau du Moulin Neuf sensible au développement des cyanobactéries et de la ria de Pont-l'Abbé elle-même sensible au développement des algues vertes).
- Les aires d'alimentation des captages prioritaires.



Objectifs de réalisation :

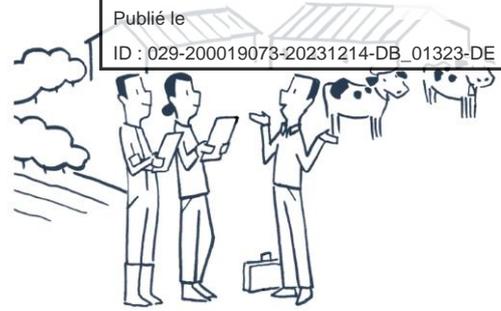
- Animation du COPIL : 1 réunion
- Restitution du diagnostic bocager du PPC du Moulin Neuf à la CCPBS
- Rencontre de 30 bénéficiaires

Moyens humains

| | Agent | ETP |
|--|-------------------|-----|
| Animation bocagère « de fonctionnement » | Technicien bocage | 0.1 |
| Animation bocagère « travaux » | | 0.5 |

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|--|---------------|--------------------|
| Animation bocagère « de fonctionnement » | 4 950 € | 0 € |
| Animation bocagère « travaux » | 24 750 € | 0 € |



FICHE N°18 – Breizh Bocage Ouest Cornouaille PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Dispositions du SAGE

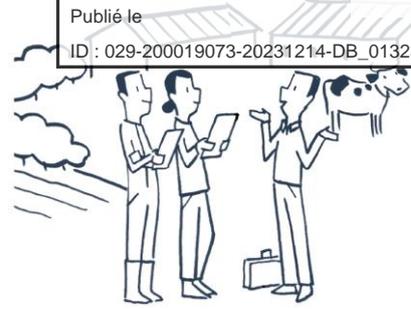
- D8 . Mettre en place des programmes bocagers
- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D44 . Limiter le transfert des pesticides vers les milieux

Nature de l'action

- Outils de communication, information et sensibilisation.

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|-----------------|---------------|--------------------|
| Travaux bocager | 0 € | 1 000 € |



FICHE N°19 – Breizh Bocage Ouest Cornouaille TRAVAUX BOCAGERS

Dispositions du SAGE

- D8 . Mettre en place des programmes bocagers
- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D44 . Limiter le transfert des pesticides vers les milieux

Nature de l'action

- Réception des plants
- Coordination des travaux de talutage (septembre-novembre)
- Coordination des travaux de plantation (novembre-mars)
- Coordination des travaux d'entretien des haies (avril-août)
- Evaluation du taux de reprise de plantation et suivi des travaux de regarnissage

En application de la stratégie bocagère 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille, l'animation territoriale encouragera les aménagements de type talus plantés et priorisera les talus de ceinture de bas fond et les talus perpendiculaires à la pente. Les séquences de plantation seront construites en cohérence avec l'environnement proche.

Objectifs de réalisation :

- Création de 6 km de bocage

Moyens financiers

| | Coût en régie | Coût en prestation |
|-----------------|---------------|--------------------|
| Travaux bocager | 0 € | 37 595 € |

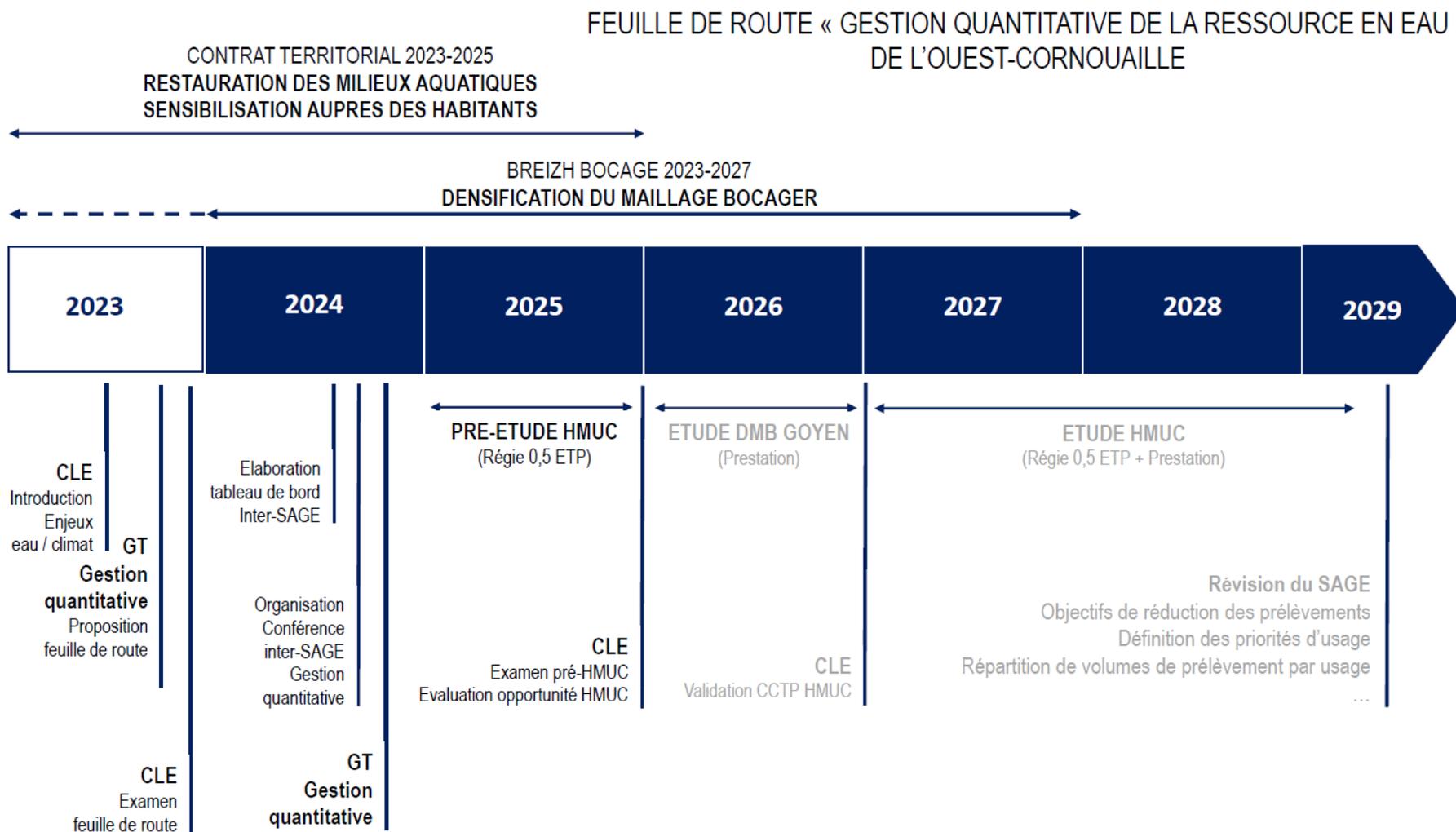
4 – LES MOYENS HUMAINS

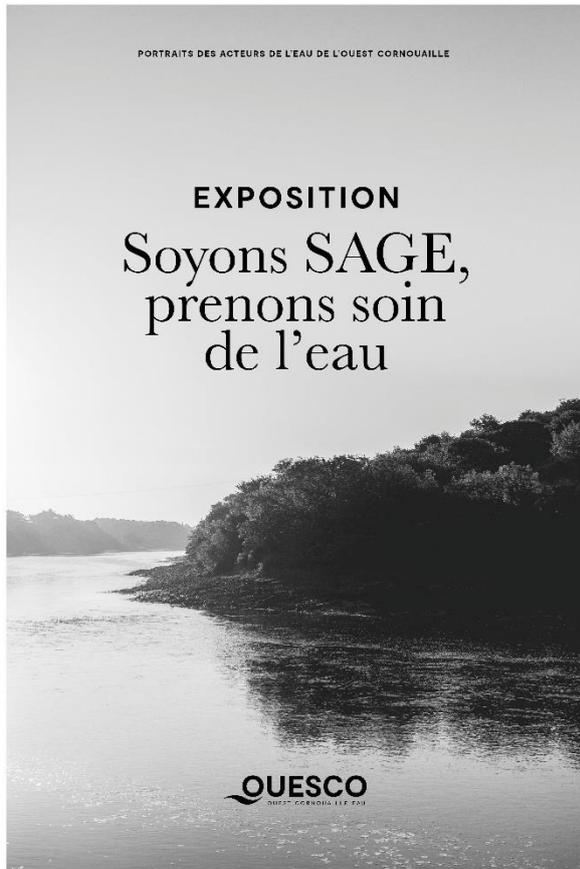
| | Opérations | Répartition des ETP | | | | | |
|---|--|---|---|-----------------------------------|---------------------------------|--|------------|
| | | Animateur du SAGE et coordinateur du CT | Technicienne SAGE et suivi de la qualité de l'eau | Technicienne "agro-environnement" | Technicien "milieux aquatiques" | Technicienne bocage et assistante administrative | |
| SAGE | Animation de la CLE et coordination du SAGE | 0,45 | 0,15 | 0 | 0 | 0,15 | |
| | Communication, information et sensibilisation | 0,05 | 0 | 0 | 0 | 0,05 | |
| | Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires | 0 | 0,4 | 0 | 0 | 0 | |
| | Etude INPEC | 0 | 0,05 | 0 | 0 | 0 | |
| | TOTAL SAGE | 0,5 | 0,6 | 0 | 0 | 0,2 | 1,3 |
| CT | Coordination du CT | 0,45 | 0 | 0 | 0 | 0,15 | |
| | Animation "agro-environnementale" | 0 | 0 | 0,1 | 0 | 0 | |
| | Animation "milieux aquatiques" | 0 | 0 | 0 | 0,3 | 0 | |
| | Suivi de la qualité de l'eau | 0 | 0,25 | 0 | 0 | 0 | |
| | Communication, information et sensibilisation | 0,05 | 0 | 0 | 0 | 0,05 | |
| | Animation du PAEC de l'Ouest-Cornouaille | 0 | 0 | 0,3 | 0 | 0 | |
| | Plan de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les AAC | 0 | 0 | 0,4 | 0 | 0 | |
| | Diagnostics bactériologiques sur les exploitations agricoles ciblés par les PVC | 0 | 0 | 0,03 | 0 | 0 | |
| | Suivi de l'azote à haute résolution spatiale sur les BV amonts de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé | 0 | 0,1 | 0,02 | 0 | 0 | |
| | Etude des mécanismes de transfert des pesticides sur les BV de Penmarch et/ou de la Torche | 0 | 0,05 | 0,15 | 0 | 0 | |
| | Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin de Bondivy sur le ruisseau de Trunvel | 0 | 0 | 0 | 0,1 | 0 | |
| Trauvaux de restauration des milieux aquatiques | 0 | 0 | 0 | 0,6 | 0 | | |
| | TOTAL CT | 0,5 | 0,4 | 1 | 1 | 0,2 | 3,1 |
| BB | Animation de fonctionnement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,1 | |
| | Animation travaux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,5 | |
| | TOTAL Breizh Bocage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,6 | 0,6 |
| | TOTAL SAGE / CT / Breizh bocage | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |

5 – LES MOYENS FINANCIERS

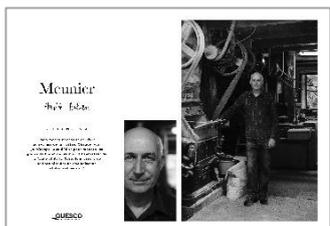
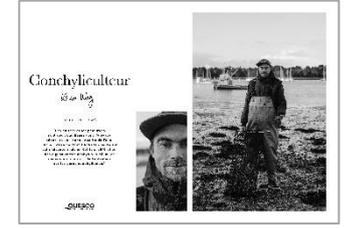
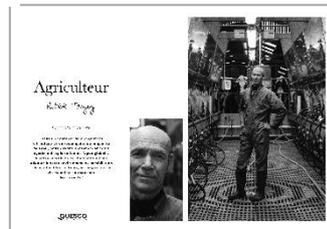
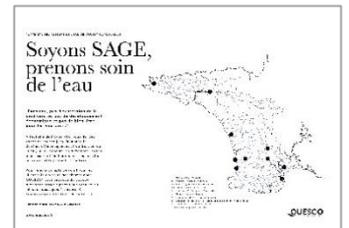
| | Opérations | ETP | 2024 | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|------------------|----------|------------------|----------|------------------|----------|----------------|----------|------------------|----------|----------|
| | | | Total € | | AELB | | CRB | | CD29 | | OUESCO | | | |
| | | | Régie | Prestation | % | € | % | € | % | € | % | € | | |
| SAGE | Animation | Indemnité et charge de fonctionnement des élus | / | 15 000 € | 0 € | 0% | 0,00 € | 0% | 0,00 € | 0% | 0,00 € | 100% | 15 000 € | |
| | | Frais de fonctionnement assistance administrative | / | 2 400 € | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 100% | 2 400 € | |
| | | Coordination du SAGE | Charges salariales | 0,5 | 30 000 € | 0 € | 70% | 21 000 € | 10% | 3 000 € | 0% | 0 € | 20% | 6 000 € |
| | | | Frais de fonctionnement | | 6 000 € | 0 € | 70% | 4 200 € | 8,3% | 500 € | 0% | 0 € | 21,7% | 1 300 € |
| | | Frais de fonctionnement de la CLE | / | 10 000 € | 0 € | 70% | 7 000 € | 0,0% | 0 € | 0% | 0 € | 30% | 3 000 € | |
| | | Assistance administrative | 0,2 | 10 000 € | 0 € | 70% | 7 000 € | 10,0% | 1 000 € | 0% | 0 € | 20% | 2 000 € | |
| | | Appui à l'animation du SAGE | Charges salariales | 0,6 | 30 000 € | 0 € | 70% | 21 000 € | 10% | 3 000 € | 0% | 0 € | 20% | 6 000 € |
| | Frais de fonctionnement | | | 7 200 € | 0 € | 70% | 5 040 € | 8,3% | 600 € | 0% | 0 € | 21,7% | 1 560 € | |
| | Etude | Etude INPEC | / | | 35 824 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 10% | 3 582 € | |
| | Communication | Outils de communication : sensibilisation carénage et gestion des eaux portuaires, ... | / | 0 € | 10 000 € | 50% | 5 000 € | 18% | 1 800 € | 0% | 0 € | 32% | 3 200 € | |
| TOTAL SAGE | | 1,3 | 110 600 € | 45 824 € | / | 70 240 € | / | 9 900 € | / | 0 € | / | 44 042 € | | |
| CT | Animation | Indemnité et charge de fonctionnement des élus | / | 15 000 € | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 100% | 15 000 € | |
| | | Frais de fonctionnement assistance administrative | / | 2 400 € | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 100% | 2 400 € | |
| | | Coordination du PTE | Charges salariales | 0,5 | 30 000 € | 0 € | 60% | 18 000 € | 20% | 6 000 € | 0% | 0 € | 20% | 6 000 € |
| | | | Frais de fonctionnement | | 6 000 € | 0 € | 60% | 3 600 € | 16,7% | 1 000 € | 0% | 0 € | 23,3% | 1 400 € |
| | | Assistance administrative | 0,2 | 10 000 € | 0 € | 60% | 6 000 € | 20% | 2 000 € | 0% | 0 € | 20% | 2 000 € | |
| | | Animation agricole | Charges salariales | 1 | 50 000 € | 0 € | 60% | 30 000 € | 20% | 10 000 € | 0% | 0 € | 20% | 10 000 € |
| | | | Frais de fonctionnement | | 12 000 € | 0 € | 60% | 7 200 € | 16,7% | 2 000 € | 0% | 0 € | 23,3% | 2 800 € |
| | | Animation "milieux aquatiques" | Charges salariales | 1 | 50 000 € | 0 € | 60% | 30 000 € | 20% | 10 000 € | 0% | 0 € | 20% | 10 000 € |
| | | | Frais de fonctionnement | | 12 000 € | 0 € | 60% | 7 200 € | 16,7% | 2 000 € | 0% | 0 € | 23,3% | 2 800 € |
| | | Suivi de la qualité de l'eau | Charges salariales | 0,4 | 20 000 € | 0 € | 60% | 12 000 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 40% | 8 000 € |
| | Frais de fonctionnement | | | 4 800 € | 0 € | 60% | 2 880 € | 0,0% | 0 € | 0% | 0 € | 40% | 1 920 € | |
| | Communication | Outils de communication : conférence, vidéos, macarons agri-environnementaux, ... | / | 0 € | 10 000 € | 60% | 6 000 € | 20% | 2 000 € | 0% | 0 € | 20% | 2 000 € | |
| | Suivi de la qualité de l'eau | Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau (nitrates, phosphore, ...) | / | 0 € | 1 635 € | 50% | 818 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 50% | 818 € | |
| | Reconquête de la qualité de l'eau | Suivi de l'azote à haute résolution spatiale sur les BV amonts de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé | / | 0 € | 50 000 € | 50% | 25 000 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 50% | 25 000 € | |
| | | Etude des mécanismes de transfert des pesticides sur les BV de Penmarc'h et/ou de la Torche | / | 0 € | 60 000 € | 50% | 30 000 € | 20% | 12 000 € | 0% | 0 € | 30% | 18 000 € | |
| | | Réalisation des diagnostics bactériologiques des exploitations agricoles sur les BV identifiés par dans les PVC | / | 0 € | 9 000 € | 70% | 6 300 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 30% | 2 700 € | |
| Restauration des milieux aquatiques | Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin de Bondivy -ruisseau de Trunvel | / | 0 € | 5 000 € | 50% | 2 500 € | 30% | 1 500 € | 0% | 0 € | 20% | 1 000 € | | |
| | Renaturation du ruisseau de Saint Jean - phase 2 | / | 0 € | 60 000 € | 50% | 30 000 € | 30% | 18 000 € | 0% | 0 € | 20% | 12 000 € | | |
| | Reconnexion de l'ancien méandre de Pen-Enez sur la rivière de Pont-l'Abbé | / | 0 € | 20 000 € | 50% | 10 000 € | 30% | 6 000 € | 0% | 0 € | 20% | 4 000 € | | |
| TOTAL CT | | 3,1 | 212 200 € | 215 635 € | / | 227 498 € | / | 72 501 € | / | 0 € | / | 127 837 € | | |
| BB | Animation | Animation de la stratégie bocagère | Appel à projet travaux (2024) | 0,5 | 24 750 € | 0 € | 0% | 0 € | 72% | 17 820 € | 0% | 0 € | 28% | 6 930 € |
| | | Appel à projet animation fonctionnement (2024) | 0,1 | 4 950 € | 0 € | 0% | 0 € | 55% | 2 742 € | 0% | 0 € | 45% | 2 208 € | |
| | | Prestations complémentaires | / | 0 € | 1 000 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 100% | 1 000 € | |
| | Travaux | Réalisation de travaux bocagers | Appel à projet travaux (septembre 2024 à septembre 2025) | / | 0 € | 37 595 € | 0% | 0 € | 54% | 20 363 € | 0% | 0 € | 46% | 17 232 € |
| TOTAL Breizh Bocage | | 0,6 | 29 700 € | 38 595 € | / | 0 € | / | 40 925 € | / | 0 € | / | 27 370 € | | |
| Plan 500 000 arbres | Plantation d'une ripisylve sur la rivière de Pont-l'Abbé aval | / | 0 € | 3 650 € | 0% | 0 € | 0% | 0 € | 67% | 2 439 € | 33% | 1 211 € | | |
| TOTAL plan 500 000 arbres | | | 0 € | 3 650 € | / | 0 € | / | 0 € | / | 2 439 € | / | 1 211 € | | |
| TOTAL SAGE / CT / Breizh bocage / Autres programmes | | 5 | 352 500 € | 303 704 € | / | 297 738 € | / | 123 326 € | / | 2 439 € | / | 200 459 € | | |

ANNEXE 1 – Feuille de route « gestion quantitative de la ressource en eau »





ANNEXE 2 – Exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »



ANNEXE 3 : Reconnexion de l'ancien méandre de Pen Enez - extrait du dossier réglementaire

3.2.4.2.3 Secteurs ciblés pour le niveau d'ambition R3

RIVIERE DE PONT-L'ABBE AU NIVEAU DE PEN ENEZ – PAB AVAL 3 :

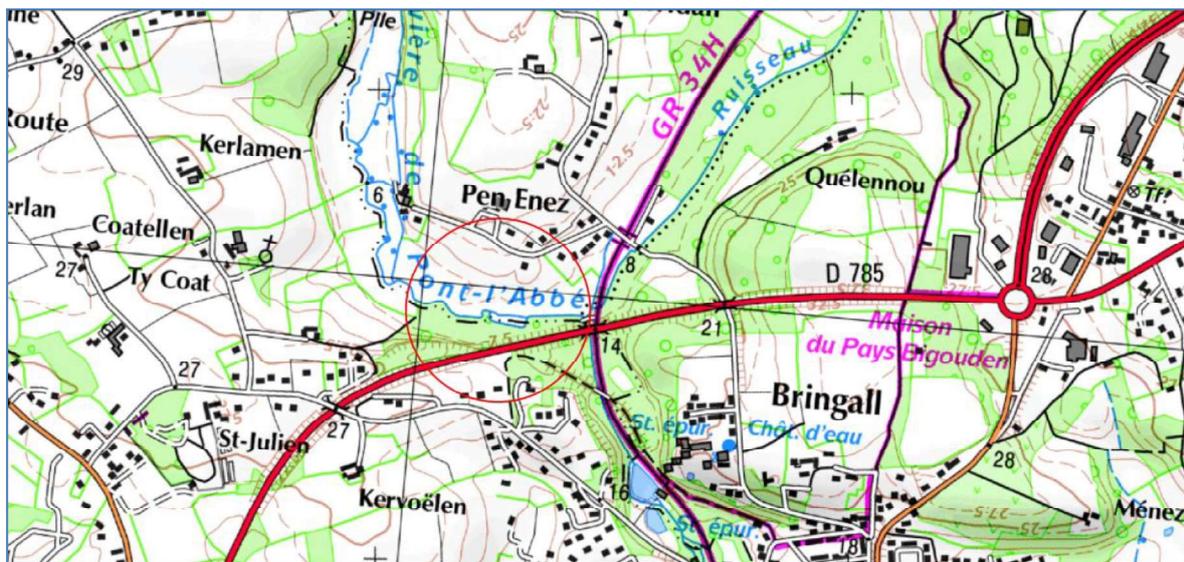
Le site de Pen Enez se trouve sur la rivière de Pont-l'Abbé, immédiatement en amont de la station de jaugeage et de la prise d'eau destinée à l'alimentation en eau potable. Les travaux sont localisés sur les communes de Tréméoc et de Plonéour-Lanvern.

Parcelles concernées

| Commune | Section | Parcelle |
|---------------------------|---------|-----------------|
| Plonéour-Lanvern (29 720) | YV | 21, 79, 80, 211 |
| Tréméoc (29 120) | ZI | 175, 235 |

Le cours d'eau a subi des travaux hydrauliques qui ont conduit à des modifications notables du tracé avec une rectification du lit mineur.

Le profil en travers du ruisseau porte les stigmates de ces travaux et les écoulements sont très homogènes.



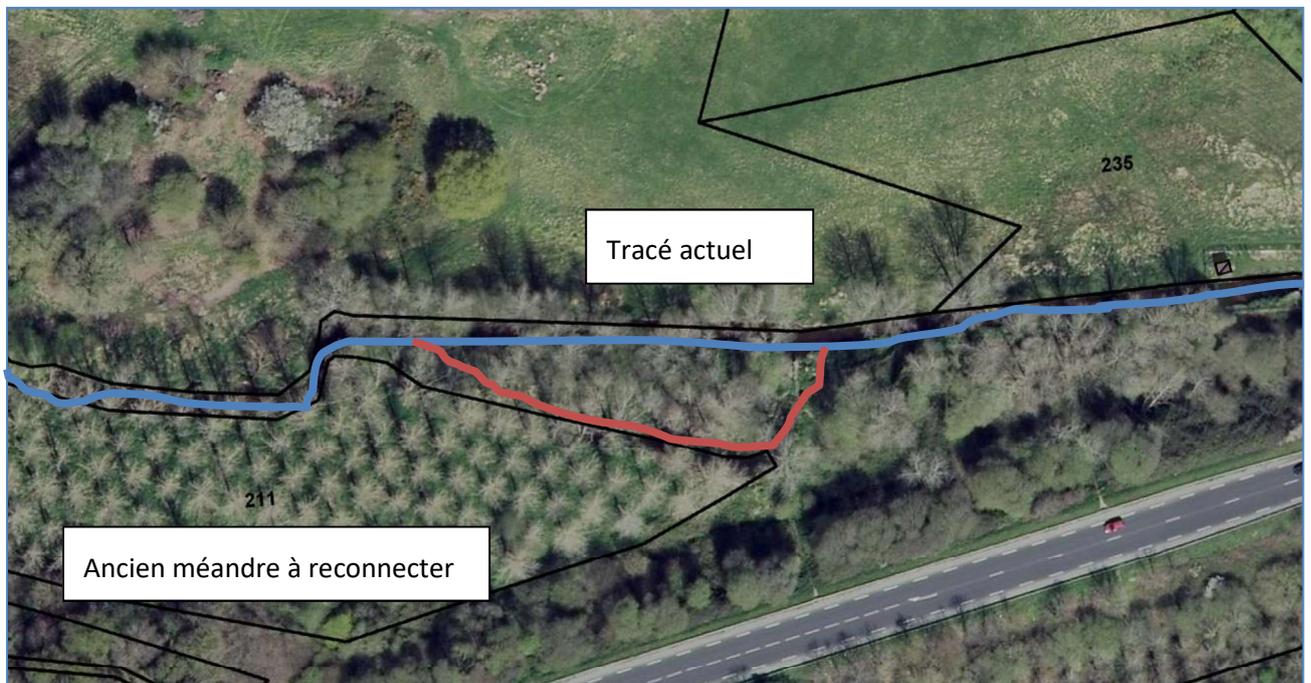
Vue de la prise d'eau destinée à l'alimentation en eau potable et de la station de jaugeage localisée immédiatement en amont.



Vue de l'ancien méandre en rive droite.



Vue du tracé actuel, rectiligne et homogène.



Les travaux sur ce linéaire d'environ 420 ml ciblent :

- La reconnexion d'un ancien méandre présent en rive droite du tracé actuel : les connexions amont et aval seront terrassées pour permettre au cours d'eau de recréer son lit dans l'ancien méandre. Les matériaux issus du terrassement seront utilisés pour combler les connexions au niveau du lit actuel. Cet ancien méandre présente une longueur de 95 ml. Les sondages réalisés ont permis de montrer la présence de granulats sous les sédiments accumulés.
- La réalisation d'une recharge granulométrique pour recréer des radiers en amont et en aval de la reconnexion de cet ancien méandre.

ANNEXE 4 : Renaturation du ruisseau de Saint Jean (Phase 2) - extrait du dossier réglementaire



Vue de l'état actuel du lit du cours d'eau

Les travaux sur ce linéaire d'environ 1 600 ml consistent à réaliser un apport de blocs aléatoirement disposés au sein du lit mineur pour, diversifier les écoulements et les habitats d'une part, et améliorer l'autoépuration du cours d'eau d'autre part.

3.2.4.2.2 Secteurs ciblés pour le niveau d'ambition R2

RUISSEAU DE ST JEAN AU NIVEAU DE SAINT-JEAN-TROLIMON – ST JEAN 4

Le site se trouve sur le cours du ruisseau de St Jean au droit de Saint-Jean-Trolimon. Les travaux concernent les communes de Saint-Jean-Trolimon et de Plomeur.

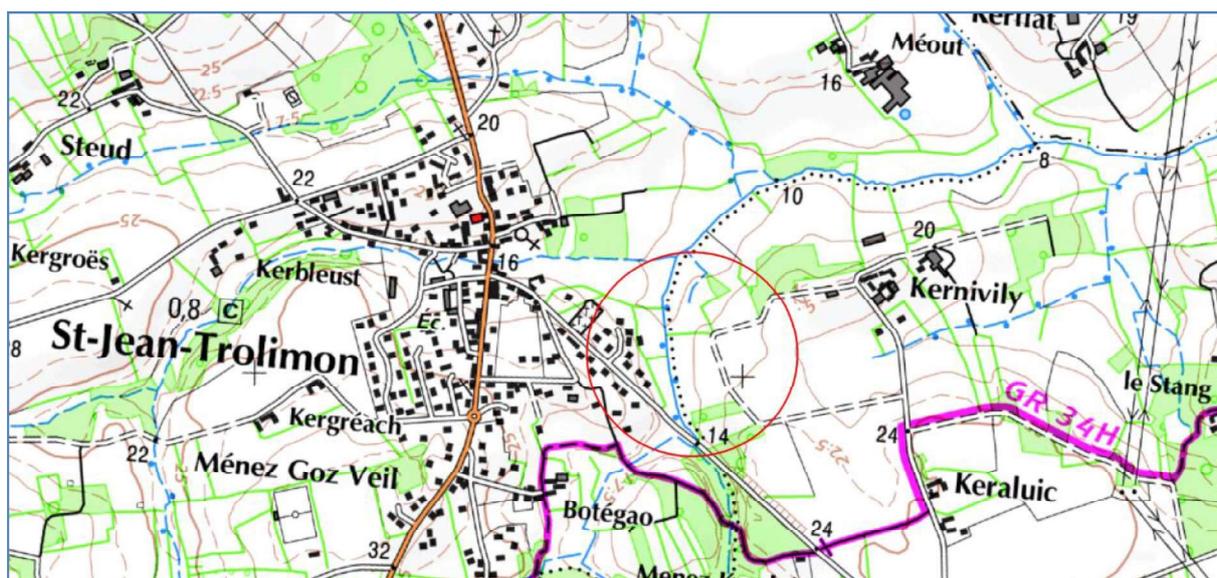
Parcelles concernées par les travaux

Toutes les parcelles riveraines sont concernées par le projet de recharge en granulats :

| Commune | Section | Parcelle |
|---------------------------|---------|-------------------------|
| Plomeur (29 120) | ZH | 1, 70, 147, 155 |
| St Jean Trolimon (29 120) | ZK | 23 |
| | ZL | 290, 334, 457, 496, 497 |

Le ruisseau sur ce secteur a subi des travaux hydrauliques qui ont conduit à un recalibrage du tracé. Le profil en travers du ruisseau porte les stigmates de ces travaux et les écoulements sont très homogènes.

Un problème de continuité écologique est localisé en limite amont du site au niveau du passage busé routier qui sera traité dans le cadre du programme de travaux.



Vue de l'état actuel du lit du ruisseau.

Les travaux sur ce linéaire d'environ 400 ml consistent à réaliser une recharge granulométrique du lit mineur pour diversifier les écoulements. L'écroulement partiel des berges permettra également de réaliser cette recharge en déblais/remblais.

Les travaux seront complétés sur la partie aval par des resserments du lit à l'aide de banquettes minérales.

RUISSEAU DE ST JEAN AU NIVEAU DE KERFIAT - ST JEAN 1 ET 2

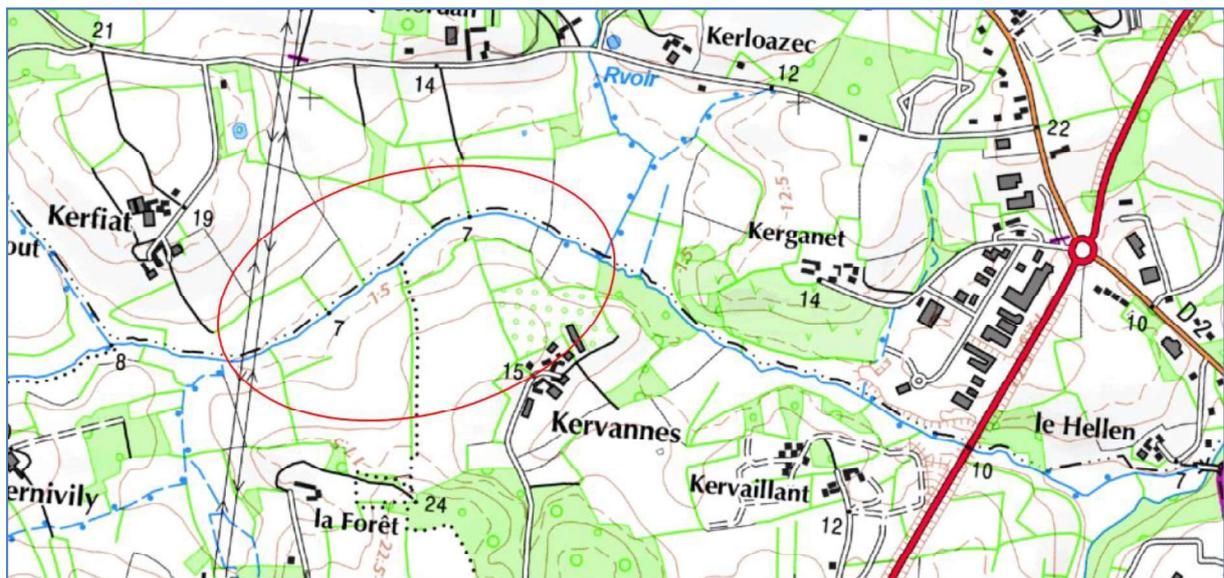
Le site se trouve sur le cours du ruisseau de St Jean immédiatement en amont de la confluence avec son affluent qui provient de Plonéour-Lanvern. Les travaux concernent les communes de Plonéour-Lanvern, de Plomeur et de Pont-l'Abbé.

Parcelles concernées par les travaux

Toutes les parcelles riveraines sont concernées par le projet de recharge en granulats :

| Commune | Section | Parcelle |
|---------------------------|---------|-------------------|
| Plomeur (29 120) | ZH | 195, 13 |
| Plonéour-Lanvern (29 720) | YV | 20, 21,22, 24, 84 |
| Pont l'Abbé (29 120) | B | 1, 3 |

Le ruisseau sur ce secteur a subi des travaux hydrauliques qui ont conduit à un recalibrage du tracé. Le profil en travers du ruisseau porte les stigmates de ces travaux et les écoulements sont très homogènes.



Vue de l'état actuel du lit du ruisseau.

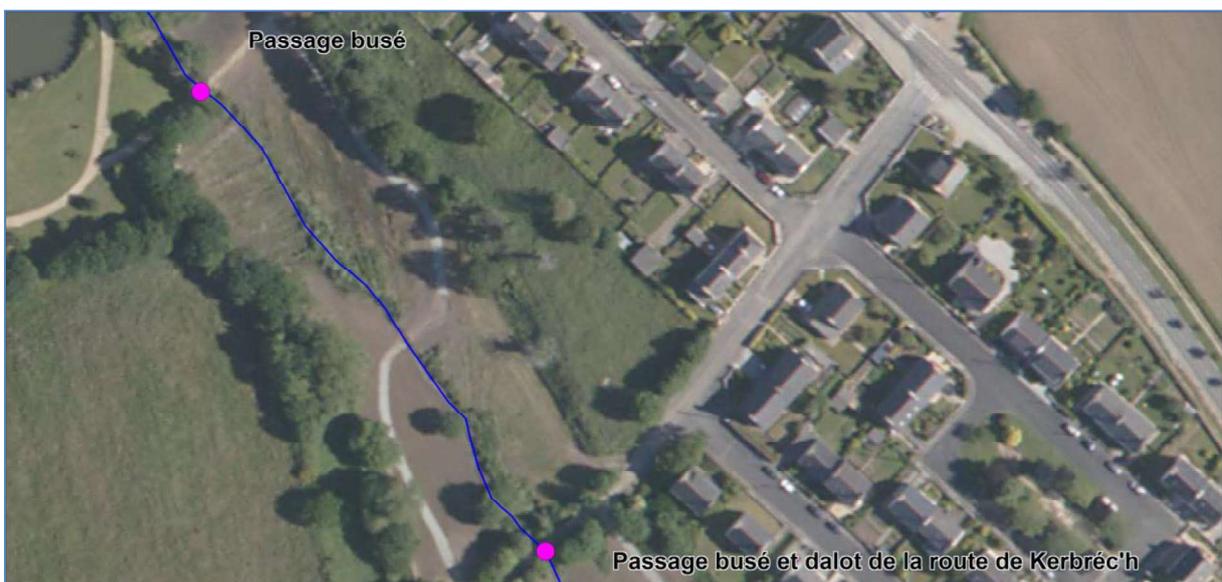
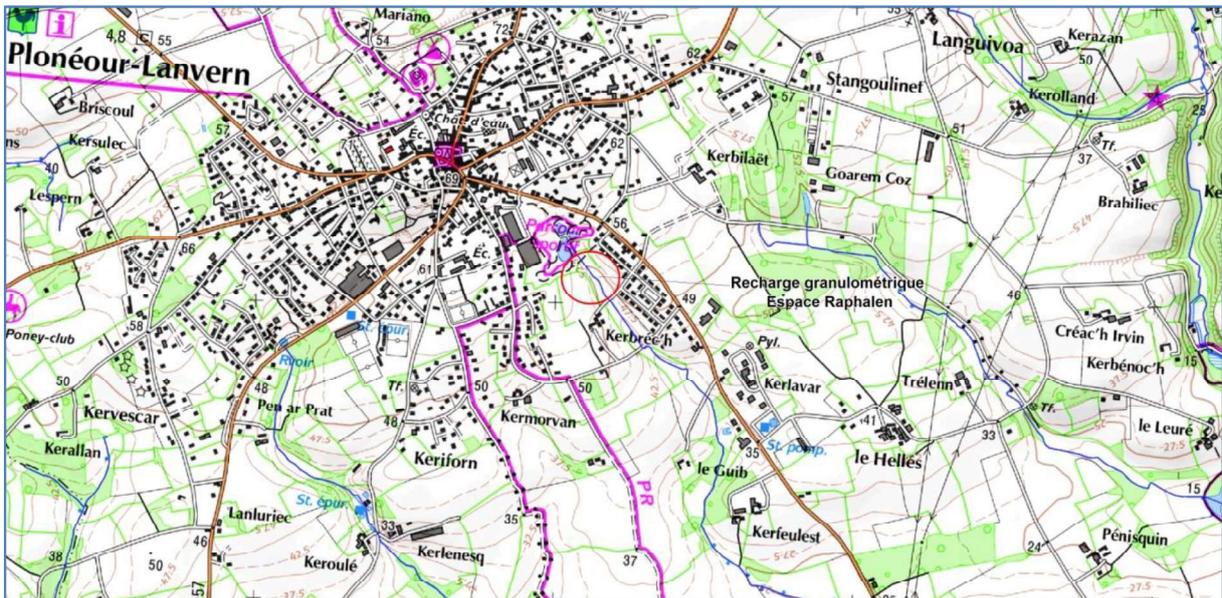
Les travaux sur ce linéaire d'environ 860 ml consistent à réaliser des banquettes latérales par recharge granulométrique de manière à dynamiser les écoulements et favoriser la diversification des habitats aquatiques.

AFFLUENT DU RUISSEAU DE ST JEAN A PLONEOUR-LANVERN – ESPACE RAPHALEN – AFFLUENT- ST JEAN 3 :

Sur ce site une opération de recharge en granulats est prévue au Sud de la commune de Plonéour-Lanvern sur le cours amont d'un affluent du ruisseau de St-Jean.

Le linéaire du ruisseau se situe au Sud du Bourg de Plonéour-Lanvern (29 720), immédiatement en amont de la route communale de Kermorvan, matérialisant la limite amont du projet de remise dans le talweg. Le projet se situe sur la partie aval du parcours sportif de l'Espace Raphalen.

Localisation et descriptif du site.



Le ruisseau présente un tracé subrectiligne de 155 ml entre deux ouvrages d'art :

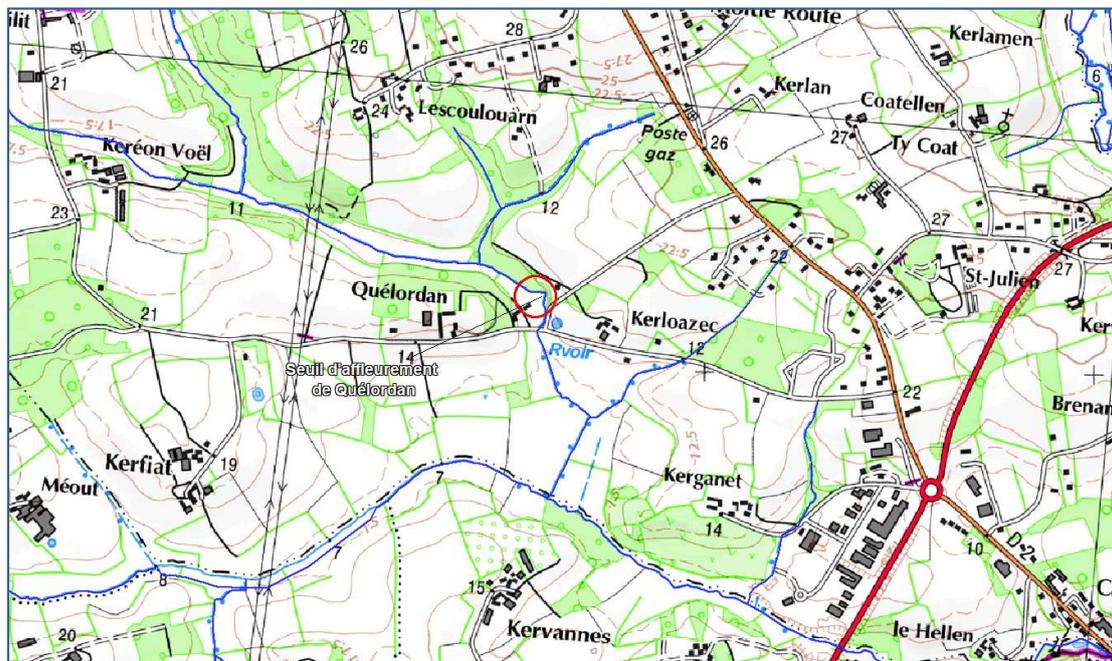
AFFLUENT DU RUISSEAU DE ST JEAN AU NIVEAU DE QUELORDAN - AFFLUENT- ST JEAN 2 :

Le site de Quélordan se trouve sur un affluent du ruisseau de St Jean en provenance de Plonéour-Lanvern, à une centaine de mètres en amont de la route de Kerganet.

Parcelles concernées

| Commune | Section | Parcelle |
|---------------------------|---------|----------------------------|
| Plonéour-Lanvern (29 720) | YV | 88, 98, 100, 163, 164, 165 |
| | YW | 35, 221, 297, 298, 299 |
| | YT | 514 |

Il s'agit d'un seuil d'affleurement qui impacte le profil en long avec un ralentissement prononcé des écoulements à l'amont (sédimentation accrue des fines) et la circulation piscicole. Le lit du ruisseau a probablement été déplacé une époque et un ancien moulin est présent en rive droite.



Vues du seuil et du lit à l'amont.

Le seuil présente un dénivelé de 72 cm entre le fond du ruisseau à l'amont et le fond au pied du seuil. Les travaux consistent en une opération combinée d'effacement du seuil, de resserrement du lit en aval à l'aide de banquettes minérales et d'apport de matériaux à l'amont pour reconstituer le lit actuellement sous influence. Le linéaire d'intervention représente 600 ml.

AFFLUENT DU RUISSEAU DE ST JEAN EN AVAL DE QUELORDAN - AFFLUENT- ST JEAN 1 :

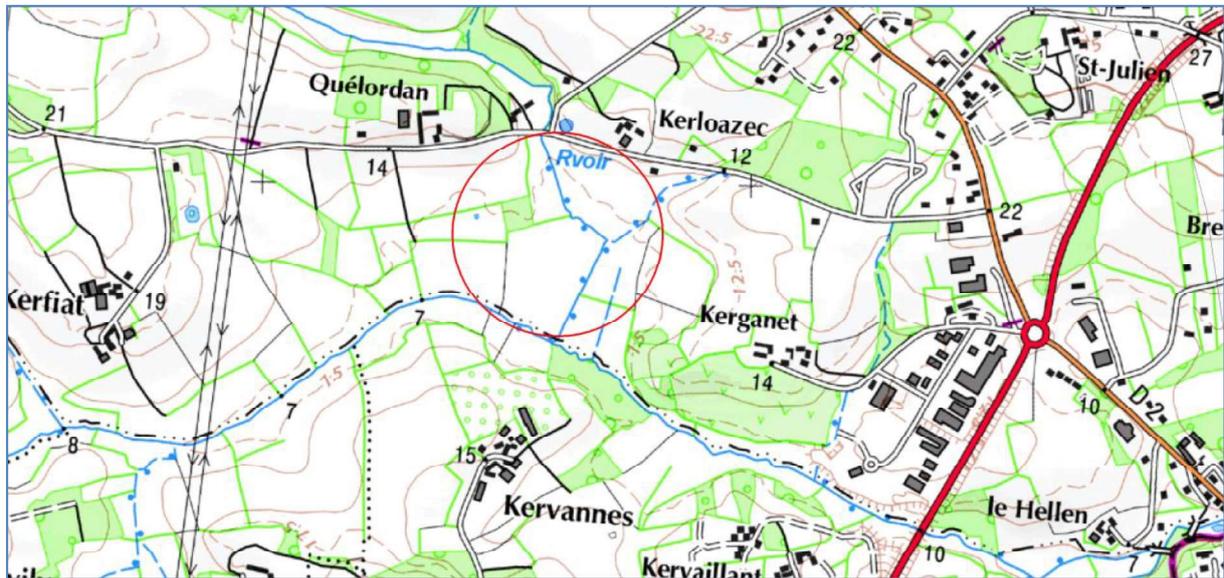
Le site de Quélordan se trouve sur un affluent du ruisseau de St Jean en provenance de Plonéour-Lanvern, immédiatement en amont de la confluence avec le ruisseau de St Jean. Les travaux sont localisés sur la commune de Plonéour-Lanvern.

Parcelles concernées

| Commune | Section | Parcelle |
|---------------------------|---------|------------------------------|
| Plonéour-Lanvern (29 720) | YV | 84 |
| | YT | 199, 200, 201, 202, 379, 369 |

Le ruisseau sur ce secteur a subi des travaux hydrauliques qui ont conduit à des modifications notables du tracé avec un déplacement du lit mineur.

Le profil en travers du ruisseau porte les stigmates de ces travaux et les écoulements sont très homogènes.



Vue de l'état actuel du lit du ruisseau.

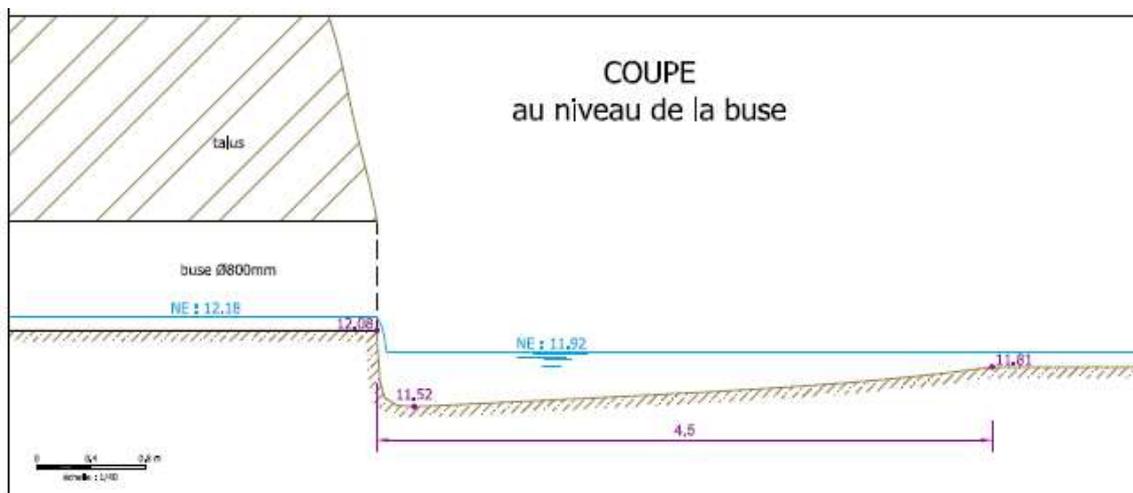
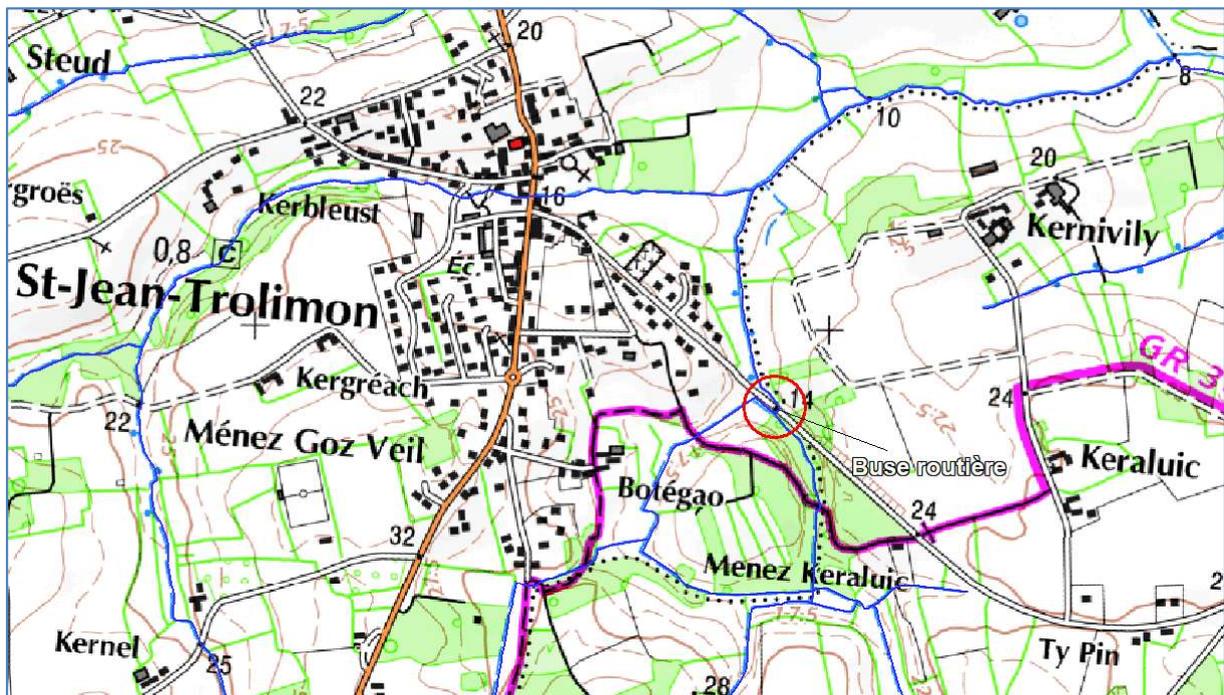
Les travaux sur ce linéaire d'environ 600 ml consistent à réaliser des resserrements du lit à l'aide de banquettes minérales avec apport de granulats (diamètre 0-100 mm) et de déblais/remblais en provenance de l'écrêtement partiel des berges.

BUSE ROUTIERE DU RUISSEAU DE ST JEAN :

Cette buse se trouve sous la route communale (rue de Pont l'Abbé), elle est surmontée d'un important talus (> 2m) qui limite les possibilités de modification de l'ouvrage.

Parcelles concernées

| Commune | Section | Parcelle |
|---------------------------|---------|----------|
| Plomeur (29 120) | ZH | 147 |
| St Jean Trolimon (29 120) | ZK | 290 |



Etat initial de la sortie de buse

A la date de notre passage (05/2019) la buse offre un dénivelé de l'ordre de 26 cm, avec des écoulements directement sur blocs, sans fosse d'appel.

Une fosse plus en aval présente une profondeur d'environ 40 cm.

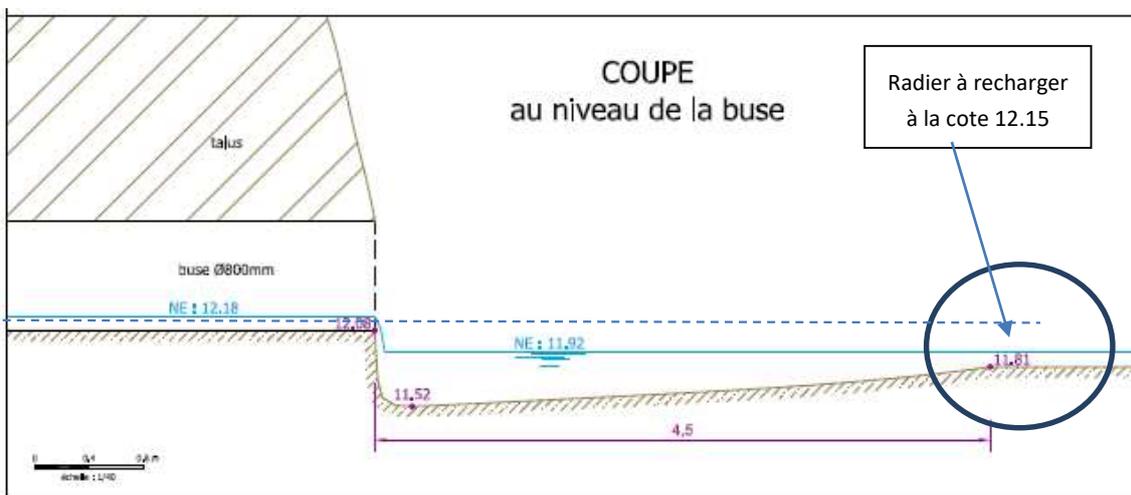
Les matériaux en provenance de la fosse sont redéposés près de 5 m en aval de la fosse et constituent un radier qui cale la ligne d'eau. La cote observée de ce radier est d'environ 11.80 NGF, alors que celle de la sortie de buse est de 12.08 NGF.



Vue de la buse de la route de Pont l'Abbé devant faire l'objet d'une recharge granulométrique aval.

Parallèlement à l'aménagement en aval de la buse, il est prévu sur ce secteur de procéder à une recharge granulométrique complète (en plein) sur près de 200 m. Ces travaux visent à rehausser le fond du lit par l'apport de matériaux pour diversifier les habitats et les écoulements en procédant au resserrement du lit.

Les travaux de recharge devront donc intégrer l'ennoiement de la buse, avec un rehaussement du radier à la cote minimale de 12.15 NGF, soit un complément de recharge sur le radier de l'ordre de 35 cm.



Projet de réaménagement de la sortie de buse